

Edité par le Syndicat National des Travailleurs de la Recherche Scientifique (SNTRS-CGT)

7, rue Guy Môquet Bt N BP8 94801 VILLEJUIF - Téléphone 01 49 58 35 85 - Fax : 01 49 58 35 33

Mél : sntrs-cgt-bn@vjf.cnrs.fr - Web : <http://www.sntrs.net>

ISSN 0180-5398-CP 0904S05392-Directeur de la publication : Annick KIEFFER - Imprimé par AJC BP4 91750 CHAMPCUEIL - Périodicité : mensuelle

Mobilisons-nous pour nos retraites

Le gouvernement et le patronat ont engagé une vaste campagne en vue d'une réforme profonde du système de retraite laquelle, si elle était appliquée, entraînerait une dégradation considérable des conditions de vie des travailleurs âgés et de leur famille. L'objectif est de faire rentrer dans la sphère marchande une grande partie de la manne des cotisations des retraites. Pour parvenir à leur fin, Raffarin et le Medef tentent d'opposer les salariés du privé et ceux du public, au nom de « l'équité ».

Qu'en est-il ?

Le gouvernement Balladur avait réussi à imposer au secteur privé une dégradation considérable des retraites, avec un allongement de la durée de cotisations à 40 années et un mode de calcul beaucoup plus défavorable. Le gouvernement Juppé s'est heurté en 1995 à une forte résistance des salariés lorsqu'il a tenté de s'en prendre au système de retraite des cheminots et d'étendre ces dispositions au secteur public. Les fonctionnaires seraient-ils des privilégiés en matière de retraite ?

Rappelons quelques faits :

- Le taux de remplacement, c'est-à-dire le niveau de la retraite par rapport à la rémunération d'activité, assuré aux agents de la fonction publique et aux salariés du privé est en fait quasiment égal pour des salaires moyens, environ de 76 % ; il est plus élevé dans le privé pour les salaires faibles (86 % contre 77 %) et pour les salaires élevés.
- L'écart entre les niveaux de retraite du privé et du public, de l'ordre de 38 % s'explique uniquement par la différence de structure de qualification, celle-ci étant plus élevée dans le public.
- Les salariés du public et du privé arrêtent de travailler quasiment au même âge, entre 57 ans et 58 ans pour

les générations nées entre 1932 et 1936, dernière période connue.

- Le taux de cotisations de la fonction publique est de 7,85 %, celui du privé de 10,35 % pour les non-cadres et de 9,75 % pour les cadres.
- Les régimes publics apportent près de 20 milliards de francs à la compensation entre régimes (au profit des indépendants) et les régimes des salariés du privé 10 milliards.

Du vote des salariés d'EDF au 1^{er} février...

C'est le premier coup porté par les salariés au gouvernement. La participation a été élevée, la majorité s'est prononcée contre la réforme proposée par la direction et pourtant acceptée par la direction de la fédérations CGT d'EDF. Ce taux s'élève à 59% pour les actifs (les retraités votaient également), et entre 60 et 70% chez les cadres selon les secteurs.

Quelles leçons pouvons-nous tirer de ce vote ? Les salariés ont lié la réforme des retraites à la privatisation : peut-on ouvrir EDF au capital et garantir la retraite ? Ils n'ont pas été dupes. Le gouvernement n'a pas caché qu'il allait tout remettre

à plat dans le cadre d'une réforme globale des régimes de retraite. Cette conscience des enjeux résulte en grande partie du travail d'explicitation mené par la majorité des syndicats CGT d'EDF. Les enjeux ont été mis en débat avec les personnels, y compris ce qui faisait débat dans la CGT elle-même. C'est pour nous une leçon de démocratie.

Les propositions de la CGT

La CGT se prononce tout à la fois pour une réforme des retraites et notamment de leur financement et pour l'éga-



lité de tous vis-à-vis de la retraite, pour un système de retraite solidaire fondé sur la répartition, une retraite qui couvre tous les actifs, du plus haut niveau possible, des droits en rapport avec le travail accompli pendant la période d'activité, garantis et qui ne soit donc pas soumis aux aléas des marchés financiers. Des solutions sont possibles : la garantie d'accès à un emploi stable à tous les âges de la vie active ; l'augmentation des cotisations ; et enfin la transformation de la « cotisation patronale ».

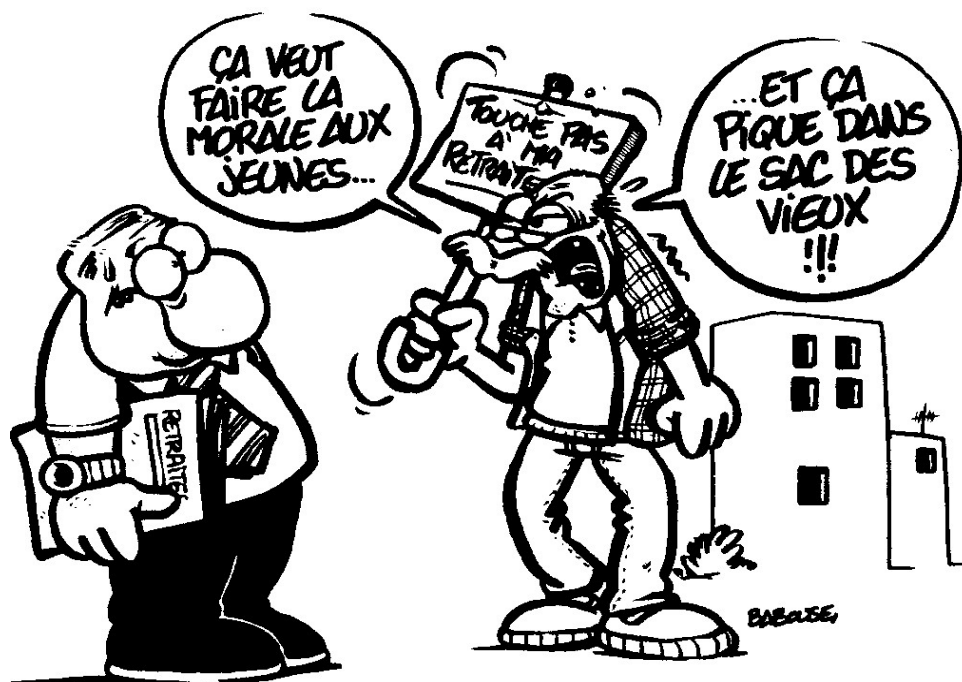
La retraite doit être calculée sur la base de 37,5 années pour tous, et tout salarié doit pouvoir partir à la retraite à 60 ans. La durée de cotisation requise pour l'ouverture du droit à une retraite pleine et entière, doit prendre en compte toutes les périodes de formation, d'apprentissage, d'études et les périodes de chômage, d'insertion à partir de l'âge de 18 ans.

Nous pouvons gagner. Les salariés d'EDF nous ont montré que rien ne sera facile pour le gouvernement

Raffarin. Le succès des manifestations du 1^{er} février témoignent également de l'inquiétude des salariés à l'égard de l'avenir de leur système de retraite. Il témoigne également de l'attachement au système de répartition et le refus des fonds de pensions sous quelque forme que ce soit. Mais la mobilisation doit encore gagner en ampleur si nous voulons obtenir des améliorations. N'oublions pas que même avec 37,5 années d'ancienneté, les jeunes entrés au travail depuis le milieu des années 70 ont subi une dégradation de l'emploi, qui jointe à l'allongement des études, ne leur permettra pas de partir à la retraite à 60 ans.

C'est pourquoi la CGT ne se contente pas de défendre les acquis des retraites mais a élaboré les propositions détaillées dans ce BRS.

Annick Kieffer



RETOUR DES FICHES ADHERENTS 2003

Nous vous demandons de bien vouloir retourner le plus rapidement possible votre fiche adhérent de couleur « BLEU PALE » au secrétaire de votre section ou directement au syndicat national pour les personnes isolées, afin que notre fichier adhérents soit à jour le plus rapidement possible. Nous abordons une période riche en élections au CNRS...

A noter que ces fiches 2003 comportent une « coquille ».

En effet, dans le cadre « cotisation » il faut lire « 2003 » à la place de 2002.

Excusez... LE TEMPS PASSE... et comme l'erreur nous ne l'avons pas vu... ... p a s s e r !

Sommaire

Pages 1-2	Edito : Mobilisons-nous pour nos retraites Par Annick KIEFFER
Page 3	Sommaire
Pages 4 à 6	Remodelage du dispositif de la recherche française. Par Daniel STEINMETZ
Pages 7-8	Gouvernement et directions d'organismes veulent, au-delà des restrictions budgétaires, retarder l'embauche sur poste et individualiser les rémunérations. Par Michel PIERRE
Page 8	Rendre justice aux victimes de l'amiante Déclaration de la CGT
Pages 9 à 12	DOSSIER RETRAITE : Améliorer notre système de retraite par répartition : 60 ans, 37,5 annuités et 75% du salaire. Par Michel COUSY
Page 13	Retraite EDF-GDF : refus de la privatisation, refus de la fatalité : la consultation des gaziers et électriciens, un point d'appui pour l'action de tous. Par Jean-Pierre SOTURA
Pages 14-15	NOS DROITS : Mini et maxi de pension, le CFA, la pension de reversion. Par Jean OMNES
Pages 16-17	La situation au CAES Par Denis CLAISSE
Page 17	Retraités et retraitables au 30/6/2003 inscrivez-vous pour voter aux élections du CAES.
Page 18	Encourager toutes les forces syndicales et sociales en Palestine, comme en Israel, dans la recherche d'une solution négociée.
Pages 19 à 28	TRIBUNE LIBRE... Commission sur l'éthique à l'UNESCO Par Gwen TERRENOIRE Préparation du 23ème Congrès de l'UGFF Par Philippe BOUYRIES L'après séquençage de la physiologie Par Fabien TELL Le SHS a réuni ses nouveaux entrants Réaction d'un jeune adhérent OGM : à propos de l'article dans le « spécial chercheurs » Par Catherine BUISSON et Loïc POTTIER
Page 28	Institut PASTEUR : négociations du nouvel accord d'entreprise.
Pages 29	MEDECINE DU TRAVAIL—Tri sélectif avant mise en danger « un décret éthiquement insoutenable ».
Pages 30-31	AGIR POUR LA PAIX Un article paru dans Le Peuple de Alphonse VERONESE .
Page 32	Henri KRAZUKI - UN VRAI MAITRE : pour un adieu fraternel.

Les prochaines CE du syndicat en 2003

auront lieu le 13 mars, 17 avril, 22 mai et 26 juin.

Le compte rendu du Conseil Syndical National a été publié

dans SNTRS-INFO spécial comptes rendu n°2 (14/2:03), courriel adressé à tous les adhérents.

Les délégués du SNTRS-CGT au 47ème congrès de la CGT (fin mars 2003) sont

Sophie TOUSSAINT-LEROY, Nadine ELIE NDIAYE et Jean KISTER.

Deux journées d'études du SNTRS sur l'action sociale

Sont programmées pour les 13 et 14 mai 2003 au CNRS à IVRY.

Les publications du SNTRS-CGT

Le BRS : est adressé à tous les adhérents. Le SNTRS-INFO : est adressé par routage postal ou courriel aux secrétaires des sections et régions, trésoriers, CE et CEInserm. Le SNTRS-INFO spécial Comptes Rendus est adressé à tous les adhérents « branchés » (près de 900).

Nombre de numéros à ce jour pour 2003 :

SNTRS INFO N°1 (18/2/03), n°2 (20/203), n°3 (25/2/03) (en COURRIEL)

SNTRS INFO Spécial Comptes rendus N°1 (3/2/03), n°2 (14/2/03) (en COURRIEL)

SNTRS INFO Inserm adressé aux adhérents INSERM (1 en préparation) (en ROUTAGE POSTAL)

SNTRS INFO Chercheurs N°1 (2/2/03) adressés aux chercheurs (en ROUTAGE POSTAL)

EN BREF adressé aux adhérents sur des sujets d'actualité (en COURRIEL)

FLASH CAES adressé aux élus CAES, aux sections/régions, à la CE (en COURRIEL)

Remodelage du dispositif de la recherche publique française

Par Daniel STEINMETZ

Un remodelage profond du dispositif de recherche publique français est en cours au moyen de deux dispositifs structurants : la loi sur l'innovation et la mise en place de l'espace européen de la recherche, notamment par le biais du 6^{ème} PCRD (Programme Cadre de Recherche et de Développement). Ainsi, se met en place un double maillage : maillage à dimension régionale pour aider le tissu des PME-PMI à moderniser son appareil de production et maillage à dimension européenne pour satisfaire plus efficacement aux exigences du grand capital, [les entreprises multinationales].

La dimension régionale : le tissu des PME

La loi sur l'innovation prévoit la mise en place dans les universités de SAIC (services d'activités industrielles et commerciales). Ceux-ci commencent à se créer, regroupant souvent les CRITT régionaux, (Centre de Recherche d'Innovation et de transfert de Technologies). Les CRITT sont dans la plupart des cas des organismes de statut type association loi de 1901. Adossés aux universités et aux labos, ils sont partiellement financés par les régions et ont pour vocation le transfert de l'innovation vers les PME régionales. Ce sont donc les régions et les universités qui piloteront ce dispositif. Mais le dispositif est placé dans le cadre du marché : on demande maintenant aux universités de trier leurs contrats : ceux qui ont un but lucratif et qui seront soumis à TVA et ceux qui sont sans but lucratif et non soumis à la TVA. C'est dire que les activités à caractère commercial ne devront pas faire de concurrence indue à toutes les PME de R&D qui se développent actuellement pour répondre à la demande d'externalisation de la recherche des grands groupes, (recherche externalisée : 14% chez Glaxco, 5% chez Merck, 17% chez Aventis). On estime qu'en 2005, 45% de la recherche des groupes de l'industrie pharmaceutique et agro-alimentaire sera externalisée, avec pour seul objectif de faire baisser les coûts en jouant sur la mise en concurrence. Ainsi, des sociétés comme Eurofins Scientific -2000 salariés-, qui se sont développées sur le marché de l'analyse biologique, risquent de ne pas accepter une concurrence indue des SAIC. Les SAIC devront serrer les coûts et les salaires, payer l'impôt sur les bénéfices, prouver qu'ils ne font pas de concurrence déloyale. A terme, probablement incapables d'être dans le secteur concurrentiel, ils devront limiter leur intervention aux Start-up et aux PME non totale-

ment solvables. On assiste bien, comme l'a dit en son temps la CGT, à un véritable démantèlement du service public.

La dimension européenne : le tissu des multinationales

L'intégration de la recherche publique française dans l'espace européen correspond à la volonté de rationalisation des coûts et de soutien à la compétitivité économique européenne, cf. Traités de Maastricht et d'Amsterdam. Elle ne peut se comprendre sans analyser les évolutions du capitalisme mondial. Dans le contexte d'une économie mondialisée, celui-ci, à la recherche d'une plus grande rentabilité financière, s'est lancé dans un vaste mouvement de fusions et de restructurations. Ce mouvement s'est accompagné en France d'une vague de privatisations qui n'est pas encore achevée. Les conséquences en matière de recherche publique sont considérables, les ministères successifs et les directions de nos organismes, loin de l'image de neutralité et d'efficacité qu'elles cherchent à se donner, sont au contraire des acteurs de l'adaptation de la recherche française à cette nouvelle donne.

L'industrie chimique

JC Bernier, directeur du département Sciences Chimiques au CNRS a analysé l'évolution de la chimie mondiale et en a tiré les conséquences pour le CNRS [Relations avec les entreprises et valorisation au département des sciences chimiques du CNRS, 13 mai 2002]. La chimie, industrie hautement capitalistique s'est restructurée en séparant les activités qui exigent des R&D différentes : la pharmacie avec un effort de recherche voisin de 7 à 15%, s'est séparée de la chimie de base qui n'exige qu'un effort voisin de 3 à 7 %. Cette tendance a eu pour objectif, *dixit Bernier*, de développer une stratégie mondiale, d'atteindre une cohérence plus forte en production, en recherche et en négoce : supprimer les doublons et augmenter la lisibilité internationale permet, pour les 5 premiers groupes mondiaux, d'attirer les fonds de pension. Les fusions en cours ont contribué :

- à diminuer le nombre de cadres de recherches dans les centres de recherche,
- à diminuer le nombre des centres de recherche sur le

territoire national en les déplaçant soit vers les pays siège des nouvelles compagnies, soit vers les pays à plus faible coût de main d'œuvre, citons ici l'exemple l'annonce de fermetures des centres de recherche d'Avantis à Romainville (1080 salariés) et celui de Bayer Crop-Science à Lyon (320 salariés).

- à externaliser la recherche de base en mettant en concurrence internationale les centres de recherche publics et les universités.

Les conséquences pour le département chimie du CNRS sont clairement explicitées par JC Bernier :

- développer un démarchage international des entreprises, nous ne sommes plus dans un marché de proximité
- développer l'accueil de post-doc. et chercheurs étrangers pour remplacer les thésards français défaillants,
- exiger un effort de regroupement des équipes et de mutualisation de moyens pour s'inscrire dans une compétition internationale féroce.

Plus concrètement, le département Chimie a développé les coopérations avec l'industrie : 11 Unités mixtes industrielles, des groupements scientifiques, (cad de réseaux de labos CNRS couplés avec un ou plusieurs industriels sur un objectif commun). Cela ne va pas sans contradictions avec le ministère, puisque le programme Chimie Avenir a été happé par le ministère qui a lancé le programme Réactif qui ne finançait lui que les entreprises avec les labos CNRS en sous-traitance.

A travers ces exemples, on voit le CNRS tenter de maintenir des prérogatives de définition de politique scientifique, alors que les différents gouvernements lui assignent un rôle de sous-traitant, le CNRS perdant dès lors la maîtrise de ses programmes.

La vague de privatisation passées, (et celles à venir), n'a pas eu que des conséquences dans le domaine de la chimie. Plus globalement, cela concerne :

Les télécommunications

En conséquence de la privatisation de France Télécom, le CNET s'est transformé en division recherche de France Télécom, avec perte globale de budget et de personnels. La création du département STIC, avec nommé à sa tête Francis Jutand, un ancien dirigeant de la recherche à France Télécom, a permis de sauver une petite partie des recherches en cours. Il faut toutefois en mesurer les conséquences : embauches d'ingénieurs du CNET par le CNRS (combien de postes de DR2 y ont été consacrés et n'ont pas permis de promotions de CR1 ?), poids du marché sur les thématiques mises en avant par la direction du STIC avec à terme des conséquences prévisibles sur l'abandon d'autres recherches à caractère plus fondamental. Ainsi, dans les 18 unités nouvelles créées par STIC en 2001-2002, il y a plusieurs

formations des écoles nationales de télécommunications. Ces équipes ne sortent pas du néant, on vérifiera si l'aide apportée par un CNRS, dont le budget est déjà bloqué, ne vient pas se substituer aux financements qui arrivaient d'autres ministères (celui de l'Industrie et ex-télécom).

De manière plus globale, comme pour le département STIC, la création des futurs laboratoires mixtes de CNRS avec l'industrie, peut prévaloir d'une logique de substitution, plutôt que d'une logique de collaboration : l'UMR créée par le département SPI avec TFE (Total-Fina-Elf) en 2003 à Pau sur la thermodynamique des bruts pétroliers, correspond-elle au besoin de nouer des collaborations entre secteur public et TFE ou à la simple nécessité de ne pas dilapider tous les savoir-faire en les incluant rapidement pour partie au CNRS avant la liquidation par TFE ?

Les industries nationales de l'énergie.

Les centres de recherche d'EDF (Les Renardières, Chatou etc.) et de GDF (Plaine St Denis) abandonnent déjà depuis plusieurs années toutes les recherches à caractère généralistes susceptibles d'apporter des connaissances aux futurs concurrents d'après la privatisation. Ainsi, le budget R&D de GDF est passé de 931 MF en 1997 à environ 520 MF en 2003, avec la fermeture des labo combustion et environnement et de la station de Nantes sur le GNL (Gaz naturel liquéfié). Pour la CGT de GDF, la sous-traitance même vers des labos CNRS ne fait qu'affaiblir l'entreprise. Pour le SNTRS-CGT, la privatisation d'EDF-GDF, n'enrichira pas le CNRS, mais à coup sûr supprimera des débouchés pour les doctorants : une autre bonne raison de la combattre.

Le secteur spatial

Marqué par l'écroulement du marché des satellites de télécommunication, celui-ci annonce des vagues de licenciements massifs (Alcatel, Astrium, sous-traitance). Au CNES, après la démission récente du président Bensoussan, et la mise sous tutelle financière par Bercy, la crise n'est avant tout que la conséquence d'une politique de restriction budgétaire imposée depuis plusieurs années à l'établissement. Les crédits de paiement du CNES sont passés de 1398 M euros en 1997 à 1307 M euros en 2003. En masse c'est près de 370 M euros qui manquent à l'organisme. C'est dire que la crise n'est pas la seule conséquence de l'échec du dernier tir d'Ariane 5. Au contraire, le rapport Bonnet précise les solutions militaro libérales préconisées : militarisation du CNES avec la création d'un département Défense, démantèlement (secteur lanceur d'Evry, lanceur russe Soyouz à Kourou) et de sous-traitance accélérée des activités, EADS réclame la maîtrise d'Ariane. La science représentant 15 à 20% du budget de CNES : beaucoup de programmes vont s'arrêter. Quelles en seront les conséquences sur les labos du CNRS, notamment les 10 labos spatiaux (Paris, Marseille, Toulouse). Le CNES était

l'un de leur principal bailleur de fonds, assurant le salaire des thésards et de nombreux CDD (15% des ITA environ et 30% au CESR de Toulouse). Déjà, le CNES a annoncé le non remplacement des CDD et la suppression de nombreuses aides financières, (frais de déplacement, de congrès etc.).

Le CNRS et les EPST s'adaptent

Ainsi la recherche française, malade des restrictions budgétaires et des exigences du capital, s'adapte. Il est intéressant de citer ici, les propos tenus lors du dernier conseil scientifique du CNRS, (13-14 Janvier 2003) par B. Pau et J.M. Hombert, respectivement directeurs des départements SDV (sciences de la vie) et SHS (Sciences de l'Homme et de la Société). Pour B. Pau, l'Europe est un objectif prioritaire, il faudra fédérer les forces en région dans le cadre d'une stratégie régionale européenne. Si, 7 à 8 régions regroupent 80% des forces de SDV, aucune région n'a la possibilité de tout faire. Et, en dehors de ces 7 ou 8 régions, il n'y aura que pour le département SDV du CNRS que des actions ponctuelles. En 2003, le CNRS procédera à un examen complet de ses forces en région, avec comme objectif de faire coalescer les unités, en 2003-2004 pour leur faire atteindre le seuil de lisibilité européen. La GRH aura pour rôle d'aider à la restructuration. Pour le département SHS, JM Hombert a pour intention le regroupement des unités de SHS. Il veut le développement de la recherche collective. En constatant une réalité (un nombre excessif d'unités avec de très faibles effectifs de chercheurs et d'ITA, 140 unités de SHS comptent moins de 3 chercheurs et il y a 54 unités sans ITA), il veut resserrer le dispositif des formations de recherche dans un contexte international en rapide évolution. La volonté d'agir rapidement est affirmée : mise en restructuration massive, maintien d'une politique de fléchage des postes, dans un moment où le département voit baisser ses effectifs.

Ceci a amené la directrice générale du CNRS à confirmer au cours du même conseil scientifique la volonté du CNRS d'afficher une carte de France de ses compétences fortes en région. Ce travail sera prochainement rendu public, seule l'analyse des compétences de la région Ile de France n'étant pas encore finie.

La rationalisation de la recherche européenne se fait sous la contrainte d'une baisse des budgets publics (objectif : moins d'état et un déficit budgétaire inférieur à 3% du PIB), elle passe par une restructuration de la recherche des EPST et de celle des universités, notamment les plus grandes. Reste à savoir qui pilotera le dispositif, si les directions des EPST et en particulier celle du CNRS en ont la prétention, il est peu probable que le ministère leur abandonne ses prérogatives.

Premier bilan de la mise en place de l'Europe de la science.

A ce jour, sont enregistrées à Bruxelles, 11700 manifestations d'intérêt pour des programmes intégrés (PI) et des projets de réseaux d'excellence (REX). Le CNRS est à l'origine d'un millier de demandes REX et PI confondus. Il n'y aura pas plus qu'environ 400 programmes intégrés retenus et environ 100 réseaux d'excellence. Mais en 2002, c'est par centaines que les scientifiques français ont parcouru l'Europe, non pas pour échanger des résultats scientifiques et mettre en commun leurs connaissances comme à l'habitude dans les congrès, mais pour monter des projets en collaboration avec des universitaires et entreprises européennes, en acceptant les contraintes du 6ème PCRD, c'est-à-dire en acceptant souvent de réorienter leurs propres projets de recherche. Cette démarche n'est pas nouvelle, mais cette fois elle est devenue massive. Même si tous ces programmes ne seront pas soutenus, l'effet recherché est déjà partiellement atteint : des verrous culturels sont en train de se briser. Il faudra cependant faire aussi le bilan de l'(in)efficacité du processus : combien de scientifiques ne font plus que de l'ingénierie de projet, abandonnant toutes leurs compétences en recherche pour devenir les champions des STRP ou autres REX. Le CNRS, va créer des postes d'ingénieurs Europe, les universités ont déjà des cellules Europe mobilisatrices en personnel et on estime que 5 à 10% du budget du futur PCRD servira à faire vivre les agences et cabinets de conseil en montage de projet.

Mais la dérive n'est pas que bureaucratique, elle est aussi sociale. On tend de plus en plus à imposer à la France de la recherche le modèle social de type anglo-saxon : Post doc., recrutement tardif, individualisation des salaires avec des primes pour ceux qui acceptent d'être sur les programmes prioritaires comme c'est déjà le cas à l'INSERM ; **tout cela préjuge d'une volonté de casser les statuts et appelle une riposte des personnels et des doctorants.**



Gouvernement et directions d'organismes veulent, au-delà des restrictions budgétaires, retarder l'embauche sur poste et individualiser les rémunérations.

Par Michel PIERRE

Le budget 2003, tout le monde le sait dans les Organismes de recherche, est marqué par une baisse très importante de la subvention directe de l'état à ces Organismes. C'est particulièrement évident au CNRS (-17%) et malgré la priorité biomédicale à l'INSERM (-13%). Le gouvernement considère que les équipes peuvent trouver des moyens auprès du FNS et du FRT (fonds gérés directement par le Ministère de la Recherche) qui dépassent à eux deux les Autorisations de programme du CNRS. Les équipes peuvent aussi rechercher plus d'argent auprès de divers partenaires publics et privés. Il ne faut pas non plus oublier le 6^{ème} programme cadre européen en augmentation de plus de 17% par rapport au 5^{ème}. Comme le disait Allègre, les chercheurs du CNRS et de l'INSERM doivent être d'abord **des chercheurs de fric**. Et pour boucher le reste des trous financiers les Organismes doivent utiliser ce que le gouvernement appelle des "reports" et que nous appelons "les réserves" issues pour l'essentiel des contrats divers obtenus par les labos et qui ne sont pas immédiatement dépensés. On peut dire que c'est de la cavalerie financière car ces crédits devront être rendus l'année suivante. Le système ne peut marcher que si les réserves sont énormes et/ou réalimentées par de nouveaux contrats l'année suivante. Au CNRS, cela ne sera sans doute pas possible longtemps. Cette utilisation des réserves est devenue possible depuis 2001, quand les Organismes ont, avec la bénédiction du gouvernement de l'époque, été autorisés à "budgétiser" une partie des contrats qui n'allait pas être dépensée dans l'année. Cet argent s'est retrouvé "fondue" avec la subvention d'état. Déjà, sans le crier sur les toits, la direction du CNRS en 2002 a utilisé ces crédits. Le nouveau gouvernement ne fait pas dans la dentelle, il utilise le mécanisme à grand échelle pour 2003. A l'INSERM, il se gêne encore moins puisque la réserve était si importante que la direction faisait des placements en bons du trésor. L'INSERM n'est pas seulement un Organisme de recherche mais aussi une structure de placement financier! Où va-t-on? Il y a aussi des Organismes de recherche qui voient leur subvention publique augmenter. Eh oui cela arrive. Tant mieux pour eux. C'est le cas de INRIA dont pratiquement tous les champs de recherche correspondent à des priorités.

Le budget 2003 de la Recherche et les projets des directions de l'INSERM et du CNRS esquissent en même temps une nouvelle politique de l'emploi scientifique qui vise à marginaliser et contourner le statut de

titulaire de la Fonction Publique des personnels des Etablissements Publics Scientifiques et Technologiques (EPST) pour mettre en place un pilotage serré des emplois et des salaires comme dans une entreprise privée. Tout le monde devra répondre "à la commande". Pour cela le gouvernement et les directions, naturellement, imitent de plus en plus le patronat : développement de la précarité de longue durée par les institutions de recherche, recrutement statutaire tardif piloté vers la valorisation, individualisation des rémunérations par des compléments de salaires élevés et contractualisés avec le même objectif de valorisation. La valorisation (le mot innovation est plus fréquemment utilisé dans le langage de nos dirigeants) est la grande priorité de nos gouvernements successifs

En ce qui concerne les chercheurs, il s'agit d'abord de faire reculer l'âge du recrutement sur poste statutaire. Le Directeur Général de l'INSERM a fixé clairement l'objectif dans un interview au magazine "La Recherche" : recruter sur postes statutaires entre 35 et 40 ans. Le recrutement statutaire tardif a été facilité depuis de nombreuses années dans le domaine biomédical par les bourses des fondations caritatives (AFM qui organise le téléthon, ARC,...). Ces bourses sont généralement des libéralités, donc sans aucune couverture sociale et sans identification claire de l'employeur. La nouvelle mesure statutaire, pour accentuer le recrutement tardif à l'INSERM, a consisté à changer la proportion CR2/CR1 (décret du 15/11/02) afin de recruter principalement en CR1 dès 2003. Cette mesure dans le contexte du budget 2003 va diviser par plus que deux, les embauches en CR2 à l'INSERM. Pour le futur, la Direction de l'INSERM préconise des CDD publics de 2 x 3 ans après la thèse. La direction du CNRS se prépare à agir dans le même sens. Alors que 137 possibilités d'embauches statutaires sont supprimées au CNRS, le gouvernement donne au CNRS 210 CDD publics pour des post-docs qui seront sélectionnés à n'importe quel moment de l'année par les directions de départements sur proposition des directeurs de laboratoires qui auront déjà été présélectionnés par les directions de départements! Pilotage et démocratie ne font vraiment pas bon ménage. Comme le flux de post-docs va rapidement dépasser le flux d'embauches sur postes statutaires il favorisera un recrutement plus tardif et fera accepter une baisse sensible des effectifs statutaires. En quelques années, la direction du CNRS pourra justifier le recrutement préférentiel en CR1. Rappelons la révision de la limite d'âge

pour le recrutement CR2 en 2001 et la création de 70 CDD. C'était bien, comme nous le disions, l'amorce d'un recrutement plus tardif. Cette politique de recrutement tardif s'accompagne à l'INSERM d'une politique d'individualisation et de contractualisation d'une partie des rémunérations, sous prétexte de revalorisation des carrières. En 2002, une trentaine de compléments de salaires-primés de 1500F/mois ont été attribués pour 5 ans à des chercheurs qui s'engageaient sur des projets de recherche clinique. 100 nouveaux contrats devaient être attribués en 2003 et l'objectif est d'en attribuer, à terme, un total de 800 pour des projets de recherche clinique, de santé publique, de transfert vers l'industrie et de participation à l'enseignement. Il paraît que la direction du CNRS suit de près l'expérimentation INSERM sur ce point. La ministre déléguée à la recherche considère que cette expérimentation correspond bien à la démarche du Premier ministre Raffarin (interview dans le journal de l'INSERM).

En ce qui concerne les ITA, les perspectives ne sont pas réjouissantes non plus. Les embauches d'ITA sur CDD, y compris sur fonds publics, sont déjà importantes (environ 5000 personnes sur emploi précaires hors thésards au CNRS) et risquent d'être augmentées à partir de 2005 puisqu'une partie de la ligne budgétaire "salaires" devrait être fusionnée avec les lignes fonctionnement et équipement, les équipes ou les IFR pouvant choisir de la rémunération de personnel ou des produits. La précarisation finit parfois par l'externalisation (ateliers,...). L'externalisation est aussi un moyen de payer des salaires plus élevés à quelques cadres

(chercheurs et ITA) sans revaloriser les salaires des autres personnels. Ainsi le synchrotron Soleil est géré par une Société Civile (entreprise privée) constituée seulement avec des actionnaires publics. Cette Société Civile paie des salaires plus élevés aux cadres qui y travaillent et acceptent d'abandonner leur statut de fonctionnaire. De plus la direction de l'INSERM, toujours en avance de deux longueurs en matière d'individualisation des rémunérations propose d'étendre les compléments de salaires aux ingénieurs de recherche. Elle souhaite aussi institutionaliser la pratique de responsables d'équipes CNRS et INSERM qui distribuent des "primés" aux membres de leur équipe sur des financements. Décidément, les EPST pourraient ressembler rapidement aux entreprises du secteur productif. C'est une autre logique que celle de la Fonction Publique que nos dirigeants veulent nous imposer sous prétexte d'harmonisation avec les autres pays européens et d'adaptation au monde du XXI^{ème} siècle. Ce sont simplement les vieilles recettes du patronat (mais avec un recrutement encore plus tardif que dans les entreprises) que nos dirigeants veulent appliquer dans les Organismes de recherches.

Nous défendons une autre conception de la modernisation de la Recherche, fondée sur la solidarité entre les travailleurs scientifiques et sur la reconnaissance des qualifications et la prise de responsabilités : recrutement jeune, élimination de la précarité, revalorisation de l'ensemble des salaires et des carrières, démocratie.

Rendre justice aux victimes de l'amiante

Déclaration de la Cgt

Sept organisations syndicales et de victimes (Andeva, Cfdt, Cftc, Cgc, Cgt, Fo, Fnath), après avoir obtenu la mise en place du Fonds d'indemnisation des victimes de l'amiante (Fiva), ont engagé un recours contre l'entrée du Medef au conseil d'administration. Cette entrée a été rendue possible par une initiative du gouvernement.

Aux propositions de barèmes élaborés dans l'unité par les organisations syndicales et les associations de victimes, est opposé un refus patent d'en débattre par les représentants du gouvernement et de la direction de la Sécurité sociale. Et pour leur part, ces derniers ne font aucune proposition. Ils sont relayés en cela par les représentants du Medef et de la Cgpmc, qui campent sur des exigences de barèmes minima qui sont une insulte aux victimes et aux ayants droit.

Le conseil d'administration du Fiva se réunira le 21 janvier. Les victimes n'ont que trop attendu. Les organisations exigent qu'une décision soit prise par un vote sur un barème d'indemnisation des victimes et des ayants droit correspondant, en terme de réparation, au niveau des préjudices subis. Seul un niveau juste de réparation est susceptible d'aider au développement de la prévention des risques dans l'entreprise. La Cgt invite les victimes et les salariés à faire connaître et exprimer, avec leurs organisations syndicales et associations, leurs exigences en terme de réparation. La Cgt, soucieuse de l'efficacité de la démarche collective engagée entre les organisations syndicales et les associations de victimes, poursuivra son action pour un barème d'indemnisation juste.

21 janvier 2003

LE FIGULE N° 1972 - 12 FÉVRIER 2003

Améliorer notre système de retraite par répartition : 60 ans, 37,5 annuités et à 75 % du salaire

L'année 2003 sera un enjeu décisif sur le devenir de la retraite pour les 26 millions salariés du secteur public et du secteur privé, en activité ou en chômage, soit 54,4 % de l'ensemble de la population française.

Les forces du libéralisme, le MEDEF (syndicat du patronat) et le gouvernement RAFFARIN affichent, depuis plusieurs mois, une détermination obsessionnelle pour s'attaquer aux privilèges de la " France d'en bas", aux " retraités nantis " et aux "fonctionnaires privilégiés". Tout en tentant de mettre en opposition les salariés du privé et du public, les retraités et les salariés actifs, le gouvernement préconise l'harmonisation vers le bas en alignant les fonctionnaires sur le régime général du secteur privé, à 40 ans de cotisations pour partir en retraite de plein droit. Le MEDEF milite lui, pour l'allongement à 42 et 45 années de cotisation.

À les écouter, il faudra d'ici 2005-2010, modifier en profondeur le régime de retraite par répartition avec les évolutions démographiques jusqu'à 2040 (l'allongement de la durée de la vie, la baisse de la natalité) et le départ en retraite de la génération du baby-boom. D'après eux, si nous préservons le système tel qu'il est appliqué aujourd'hui, nous mettrions en péril l'équilibre des caisses de retraite, voire l'économie toute entière dans les prochaines années.

LES RISQUES D'UN RÉGIME DE RETRAITES PAR CAPITALISATION : PERDRE TOUT OU TRAVAILLER JUSQU'À 70 ANS ET PLUS !

Les gouvernements successifs, ainsi que les forces patronales et les politiques libérales européennes et mondiales, veulent faire de la retraite par capitalisation la pierre angulaire d'une nouvelle politique bâtie sur "la liberté individuelle de choisir et de se payer sa retraite ". Cette conception a pour but essentiellement de réduire la charge sociale concernant la retraite payée par le patronat et l'État en la transférant sur les salariés.

Dans un premier, il serait proposé une retraite à deux vitesses avec deux systèmes complémentaires. **L'un, avec le maintien du régime par répartition, garantissant un minimum de retraite** (avec la désindexation des retraites sur les salaires, l'allongement des années à 40, 42, 45 ans, la baisse du taux de pension et le départ à la retraite à 65 ans, 70 ans, etc.), **et de l'autre, les fonds de pension ou l'épargne individuelle**, bâtis sur un libre choix de l'individu qui capitaliserait une partie de ses revenus pour permettre, éventuellement, d'augmenter sa faible pension C'est ce qui existe déjà aux Etats-Unis et en Angleterre.

Depuis des années, nous assistons à des reculs ou à des remises en cause des acquis de la retraite tels que la baisse du financement des caisses complémentaires engagé par le patronat, cela concerne l'AGIRC et l'ARCCO. Cela conduit de plus en plus de salariés à utiliser la capitalisation pour rechercher un complément à une retraite jugée insuffisante, , par insuffisance du nombre annuités ou un taux de pension trop faible.

Nous devons attirer l'attention sur le fait que cette capitalisation peut présenter de graves dangers, car elle dépend des choix des actionnaires et des placements financiers des entreprises dans les marchés internationaux. Il suffit de voir l'écroulement des actions ou des faillites des multinationales américaines ERON, WORLDCOM, TYCO et le désengagement de grands groupes d'assurances au Royaume-Uni (MAXWELL), et en FRANCE, la déconfiture du CREF... spoliant tous les salariés de ces entreprises qui ont perdu toutes leurs économies pour leur retraite ou ont subi des baisses de revenus ou de rentes importantes.

L'épargne individuelle, les fonds de pensions ne peuvent pas venir remplacer cette garantie essentielle qu'est un système de retraite solidaire fondé sur la répartition. **Les exemples américains et anglais le prouvent puisque dans ces pays 60 % des salariés n'ont que la retraite de base et sont souvent obligés de continuer à travailler jusqu'à 70 ans et plus.**

Chez les fonctionnaires, il existe depuis très longtemps ce type d'épargne individuel : le CREF et la PRÉFON. L'efficacité de ces compléments de retraite n'est nullement garantie puisque l'un deux, le CREF (440 000 adhérents), a annoncé qu'il était contraint de réduire les rentes de 16 à 30 % !

Le risque est grand de voir avec la capitalisation la disparition des régimes complémentaires des salariés du privé (AGIRC et l'ARCCO) qui garantissait environ 15 à 22 % de la retraite actuelle.

POURQUOI SAUVEGARDER LE RÉGIME DE RÉPARTITION ?

Le régime de répartition est un acquis des salariés depuis 1945, bâti sur les solidarités humaines, sociales et universelles :

Solidarité entre les générations : les actifs d'une génération donnée versent une cotisation durant toute leur vie au travail qui est utilisée aussitôt pour payer la pension des générations précédentes qui sont à la retraite,

Solidarité entre les individus : au sein d'une même génération, les salariés, qu'ils soient en période de maladie, d'invalidité, de chômage, de maternité ou de congé parental, acquièrent des droits à la retraite,

Solidarité entre les professions : les régimes de retraite, qu'ils soient professionnels ou interprofessionnels de salariés ou de non-salariés, sont soumis à la "compensation démographique", système par lequel les régimes qui ont des excédents reversent aux régimes qui sont en difficulté.

Ce système par répartition et des solidarités, permet à tout salarié, qu'il ait un parcours différent dans le secteur privé et dans le secteur public, qu'il soit salarié ou non-salarié, de garantir une sécurité avec une retraite d'un niveau sans égal.

Il existe deux types de retraites

Nous avons en France deux types de fonctionnement du régime par répartition :

a) Pour les salariés du secteur privé : les retraites du régime général sont gérées par la Caisse Nationale de l'Assurance Vieillesse des Travailleurs et Salariés (CNAVTS) et le régime complémentaire (AGIRC et l'ARRCO) qui sont nées d'une conception **assurantielle** et concernent l'ensemble des salariés du secteur privé. Il y a 25 millions de salariés, dont 10 millions de retraités. **La pension est un salaire différé**, car c'est une redistribution des cotisations versées.

b) Pour les salariés du secteur public : les régimes spéciaux du secteur public et de la Fonction Publique sont fondés sur une logique **statutaire** selon laquelle la pension de retraite est considérée comme une prolongation de la rémunération d'activité. Le financement est assuré par l'État ou par l'entreprise publique. Chaque année le parlement inscrit à la Loi des finances un montant des crédits suffisant pour payer les pensions (grand livre de la dette). Les pensions sont indexées aux hausses des salaires des fonctionnaires, sur la valeur du point fonction publique. Il n'y a donc pas de caisse de retraite pour les fonctionnaires de l'État, de la SNCF, la RATP, EDF-GDF... sauf pour les fonctionnaires des collectivités territoriales et les fonctionnaires des hôpitaux qui ont une caisse de retraite (la CNRACL), mais qui fonctionnent sur les mêmes bases que les fonctionnaires de l'État.

Dans la Fonction Publique de l'État il y a 4 millions de fonctionnaires, dont 1 600 000 retraités. Dans la fonction publique des collectivités territoriales et des hôpitaux il y a 1 700 000 fonctionnaires, dont 500 000 retraités.

POURQUOI SOMMES-NOUS FAVORABLES À UNE RÉFORME DE LA RETRAITE ?

Dans notre pays, il existe plus de 6 millions de personnes qui vivent dans la misère, qu'elles soient sans travail, sans salaire ou sans RMI, sans logement ! Les premières causes de ce drame sont le chômage, les petits salaires, la précarité, les "petits boulots"...!

La bataille de l'emploi et des salaires, du maintien du SMIC, en est plus que jamais nécessaire. Or sans réforme de la retraite et de son financement nous laisserons des millions de gens à la merci de la pauvreté, par exemple :

- Les salariés payés toute leur vie au SMIC ou avec de faibles salaires seront bien souvent contraints de travailler au delà des 60 ans pour augmenter leur retraite (les CES par exemple avec 3900 F par mois à temps partiel à 50 %, quelle retraite ?).
- Les femmes subissent de plein fouet cette politique d'exclusion, de retraite faible, du fait de leur concentration sur les faibles salaires, du temps partiel et du manque d'années de cotisations quand elles se sont arrêtées pour élever leurs enfants.
- Le chômage et la précarité, réduisent le nombre d'annuités et contraignent à partir à la retraite au-delà des 60 ans.
- De plus en plus de retraités reviennent au travail pour pouvoir mieux vivre.
- Les personnes au RMI, en CES, les chômeurs non indemnisés sont frappés cruellement par une retraite en-dessous du seuil pour vivre ou sont exclus de toute retraite.

- Les personnes qui subissent des maladies graves, incurables subissent elles aussi des retraites réduites.
- Les salariés handicapés sont frappés par des sous-retraites.
- Les salariés immigrés, sous payés, voir en-dessous du SMIC, contraints par des négriers modernes au travail clandestin, cotisent sans bénéficier d'une véritable retraite ou pas du tout.
- Une personne sur deux dans le secteur public arrive à l'âge de la retraite sans avoir cotisé 37,5 annuités.
- Les salariés du secteur privé subissent un allongement des années de cotisations de 37,5 à 40 années, qui se concrétise par des départs à la retraite au-delà de 60 ans. Un tiers des générations 1963-1967 ne rempliront pas à 60 ans la condition des 40 années d'assurances validées "tous régimes confondus" requise pour l'ouverture du droit à retraite à taux plein.
- L'allongement des scolarités jusqu'à 25, 30 ans devrait amener les jeunes à repousser l'âge effectif de leur retraite à 65, voire 70 ans.
-

Ce constat est alarmant !

Le droit à la retraite et aux solidarités est bafoué pour un grand nombre de français et de françaises.

PROPOSITION D'UN NOUVEAU FINANCEMENT : LE CAPITAL DOIT PAYER !

Pour que tous aient une meilleure retraite, il nous faut répondre à l'urgence concernant les personnes en situation de misère et enrayer dès maintenant ce processus d'exclusion engagé par le patronat et le gouvernement RAFFARIN, par la remise en cause du droit à la retraite solidaire.

**Les richesses créées par le travail des salariés du secteur privé et public
doivent être utilisées pour améliorer la vie de tous !
La société peut consacrer une part de son PIB pour financer la retraite,
en proportion de ses capacités de développement.**

Ce qui a été possible au cours de 40 dernières années, c'est-à-dire un effort de 7 points du PIB pour la retraite, doit l'être aujourd'hui, alors qu'il suffirait de 4 points supplémentaires à l'horizon de 2020. D'autant plus que les possibilités de financement sont diverses. En premier lieu, il y a l'amélioration de l'emploi et du paiement de la qualification.

Des évaluations sur des financements possibles :

- Le plein emploi apporterait 80 milliards d'euros pour un million d'emplois créés.
- Une autre politique des salaires reconnaissant la qualification et favorisant le développement de l'individu.
- Intégrer dans l'assiette des cotisations sociales tous les éléments de la rémunération (20 à 25 milliards d'euros).
- Elargir l'assiette pour les cotisations patronales à l'ensemble de la valeur ajoutée (en 1995, la part des salaires dans la Valeur Ajoutée était de 67 %, en 2000, elle est de 41 %).
- Taxer les revenus financiers à 7 % (40 milliards d'euros).
- Réviser les exonérations patronales.
-

ENSEMBLE, BATTONS-NOUS POUR UNE RETRAITE PLEINE ET SOLIDAIRE

- **LE PLEIN EMPLOI** apporterait 80 millions pour la retraite, pour 1 million d'emplois créés,
- **AUMENTATION DES SALAIRES** et des minima sociaux et reconnaissance des qualifications,

60 ANS, c'est l'âge de départ à la retraite, décidée depuis 1983, pour créer des emplois. Nous demandons aussi la retraite à 50 ans, 55 ans à taux plein, pour les travaux pénibles, dangereux,

37,5 ANS, c'est le minimum pour l'ouverture du taux plein pour la retraite. Les salariés du secteur privé doivent revenir aux 37,7 années. Pour appliquer la retraite pleine à tous les salariés, nous demandons la validation des années de chômage, de recherche de travail, de stages, de formation, à partir de l'âge de 18 ans. Pour la création

d'emplois, nous demandons aussi le droit de faire liquider sa retraite avec plein droit à partir de 40 annuités (CFA),

75 %, c'est le taux plein appliquée aux derniers salaires pour les fonctionnaires ou aux 10 meilleures années pour le privé, pour définir la pension. Nous demandons le retour à l'indexation des retraites sur les salaires pour les salariés du privé et le rattrapage de la perte du pouvoir d'achat des retraites et la prise en compte de toutes les primes dans la calcul de la retraite pour les fonctionnaires. La retraite minimale doit être à 75 % du SMIC et les reversions à 50 % de la retraite du conjoint décédé.

- **HARMONISATION DES RETRAITES** des salariés du privé sur celles des fonctionnaires,
- **VALIDATION GRATUITE**, pour les fonctionnaires, des années de contractuel à temps plein et à temps partiel pour le calcul de la retraite.

LE RÔLE SOCIAL DES RETRAITÉS

Les retraités ne sont pas un coût, qu'il faudrait réduire, mais ils sont un élément important dans l'économie et la vie publique de notre société. Ils participent à développer le commerce, les loisirs, la culture... De plus ils participent dans les différentes associations dans l'intérêt de tous (sportives, culturelles, sur l'environnement, les loisirs...), y compris dans la vie politique... Bref, il vivent.

LUTTER, ARGUMENTER, CONVAINCRE, UNIR

**Rassembler dans l'unité,
débatte partout
dans des AG centrales ou décentralisées.**

Un peu d'histoire...

1894

La CGT qui se crée met au premier rang de ses revendications la création d'un système de retraite pour les salariés ouvriers.

1945

Le gouvernement crée par ordonnance un régime général obligatoire.
La retraite est à 60 ans mais est très basse.

1956

Création d'un minimum vieillesse garantissant un revenu minimal à toute personne ayant plus de 65 ans.

1961

Mise en place du régime de retraite complémentaire des salariés (ARRCO)

1993

Mesures Balladur-Veil allongeant pour le privé la durée de cotisation à 40 ans et calcul des retraites sur les 25 meilleures années.

2003

Réforme pérennisant et améliorant l'avenir de nos retraites ?

A nous d'en décider

A nous d'écrire l'histoire...

Retraite - EDF-GDF

Refus de la privatisation, refus de la fatalité.

La consultation des gaziers et électriciens,
un point d'appui pour l'action de tous.

*Intervention de Jean-Pierre SOTURA,
Secrétaire Général de l'UFICT-CGT mines-énergie
lors de la CE de l'UGICT
du 23 janvier 2003*

Lors de la consultation des électriciens et gaziers du 9 janvier 2003, ce sont 59% des personnels actifs qui ont dit non et 47% des inactifs, soit au total 55% de non. Le chiffre médiatisé de 53% tient compte de l'invalidation de 15 résultats par l'inter-fédérale, le plus souvent sous le prétexte que les syndicats CGT locaux avaient envoyé leurs professions de foi appelant à voter non.

Ce n'est pas le refus de toute réforme du régime de retraite mais le refus de celle proposée.

Ce n'est pas un repli sur EDF-GDF, mais la volonté d'être partie prenante de la bataille générale sur les retraites.

C'est le refus de la privatisation et le refus de sa fatalité. Pour le gouvernement, au-delà du passage en force, l'onde de choc de cette consultation l'oblige à la prudence. Nicole Fontaine a annoncé le report à fin 2003-début 2004 du changement de statut juridique, ultime étape avant l'ouverture du capital. Cela représente un report du délai d'un an, à mettre à profit pour mobiliser l'opinion publique.

Au total, le résultat de la consultation est bien un point d'appui pour l'action.

Il faut tirer à tous les niveaux les enseignements de cette consultation.

Enseignements :

Sur les retraites, cela dégage clairement quelques lignes de force. La nécessité de la clarté sur les objectifs et de la fermeté dans la négociation, la nécessité de ne pas faire de raccourci sur l'unité syndicale (en ne confondant pas une base commune avec les revendications portées par la CGT au-delà de cette base commune), le risque important de rejet de la démarche CGT

de proposition si elle est assimilée peu ou prou avec de l'accompagnement.

Sur les privatisations, il apparaît une attente des salariés pour que les syndicats soient plus offensifs, à la fois par secteur et plus globalement.

Sur la démarche de consultation : la question est posée à savoir si l'on peut consulter les salariés avec des organisations qui ont déjà signé. Des règles du jeu claires doivent être définies faute de quoi on discrédite la consultation.

Sur le fédéralisme : peut-on laisser faire une fédération toute seule sur un dossier qui implique toute la CGT ?

Sur la démocratie dans les organisations : comment faire pour dénouer une crise dans une organisation, lorsque la question du fonctionnement démocratique est posée ? La transparence sur les débats internes impose parfois le recours à la presse qui est, dans une société démocratique, un élément de la démocratie.

Les enseignements pour l'UGICT : l'expérience de cette consultation a montré qu'une organisation spécifique bien en prise avec les personnels d'encadrement constituait une garantie pour toute la CGT.

L'UFICT mines-énergie, qui a été tenace dans ses analyses et son positionnement, a permis d'éviter que ce soit toute une fédération qui aille dans le mur. Il faut valoriser auprès des ICT le fait que la CGT n'a pas été dans cette circonstance monolithique. **La transparence sur les débats internes est un élément de modernisation du syndicalisme.**

Nos droits... Nos droits... Nos droits...

PENSION de REVERSION

Le montant de la pension de réversion est tributaire des pensions directes, principal et complémentaire. Les attaques sans précédent que subissent les retraités ont des répercussions importantes sur les pensions de réversion aussi l'augmentation du taux de la pension de réversion est une revendication (75% demandé par la CGT) qui tient à cœur aux retraités.

Le droit à pension de réversion est très différent d'un régime de retraite à l'autre.

I – FONCTIONNAIRES

a) *Reversion aux conjoints* (ne pas être remarié) :

Conditions	Age	Montant
Le mariage doit dater de 2 ans avant la cessation de services du conjoint décédé ou de 4 ans avant le décès du conjoint. La reversion est possible également si un enfant est issu du mariage.	Veuve : sans condition Veuf : 60 ans sauf en cas d'invalidité ou en cas d'existence d'orphelin de moins de 21 ans.	50% de la pension attribuée ou qui aurait pu être attribuée au conjoint décédé, augmentée le cas échéant de la moitié de la rente d'invalidité et pour la veuve de la moitié de la majoration pour enfants. Pour le veuf, elle est plafonnée à 37,5% du traitement de l'indice brut 550 soit 764,43 euros (5014,33 F) par mois au 1 ^{er} décembre 2002).

b) *Aux enfants jusqu'à 21 ans* : 10% de la pension du père ou/et de la mère décédés ;

Partage entre le conjoint survivant ou le(ou les) ex-conjoint divorcé non remarié au prorata de la durée de leurs mariages respectifs.

II – REGIME GENERAL DE LA SECURITE SOCIALE

a) *Reversion aux conjoints* (ne pas être remarié) :

Conditions	Age	Conditions de ressources	Montant
Le mariage doit dater de 2 ans avant le décès La reversion est possible également si un enfant est issu du mariage	55 ans au moment du décès du conjoint ou au moment de la demande	<u>En activité</u> : ressources personnelles inférieures à 2080 SMIC horaire sur les 12 derniers mois (14206 euros depuis le 1.7.2002) ou 520 SMIC horaire des 3 derniers mois (3551,16 euros).	54% de la retraite de base (hors majoration ou bonifications) de la pension du défunt (sans minoration). Minimum : 240,54 euros par mois au 1.1.2003 si le défunt a cotisé 15 ans au régime général sinon au prorata du temps de cotisation du conjoint

Partage entre le conjoint survivant et le (ou les) ex-conjoints divorcés non remariés au prorata de la durée respective de chaque mariage.

Cumul de la pension de réversion avec votre retraite personnelle

Le cumul n'est possible que dans une certaine limite à ne pas dépasser

- soit 52% de la somme de vos retraites personnelles de la sécurité sociale (non comprise la majoration pour enfant) et des retraites de base du défunt,

- soit une limite forfaitaire fixée à 73% du montant maximum de la retraite de base (10 652,16 EUR, par an depuis le 1er janvier 2003).

C'est la limite la plus favorable qui est retenue.

b) *Aux orphelins* : rien

III – RETRAITES COMPLEMENTAIRES

1) IRCANTEC

a) *Aux conjoints* (ne pas être remarié) :

Conditions mariage	Age	Montant
Le mariage doit dater de 2 ans avant que le défunt ait atteint 55 ans ou de 4 ans avant le décès, La reversion est possible également si un enfant est issu du mariage	Veuve : 50 ans ou 2 enfants de moins de 21 ans. Veuf : 60 ans sauf si invalide	50% des points acquis par le défunt (sans coefficient de minoration) Pour le veuf : idem, mais limité à 26 000 points.

b) *Aux orphelins de père et de mère ayant moins de 21 ans* :

20% des droits acquis par l'affilié.

Nos droits... Nos droits... Nos droits...

MINIMUM et MAXIMUM de PENSION

TITULAIRES :

Minimum de pension

Le montant de votre retraite ne peut être inférieur au montant du traitement de l'indice majoré 216 pour 25 années ou plus de services effectifs, soit 944,87 euros (p197,94 F) par mois depuis le 1er décembre 2002) ou à 4 % de ce même traitement par annuité, si vous totalisez moins de 25 années de services effectifs.

Maximum de pension :

Il n'y en a pas.

REGIME GENERAL SECURITE SOCIALE (Privé et non-titulaires)

Minimum de pension

Depuis le 1^{er} avril 1983, un minimum contributif de pension a été institué. Il ne concerne que les pensions de vieillesse liquidées au taux de 50%.

Il s'élève à 6 402,23 euros par an, soit 533,51 euros (3499,59 F) par mois depuis le 1er janvier 2003.

Ce montant n'est servi intégralement que si vous justifiez d'une durée d'assurance au régime général de 150 trimestres. Dans le cas contraire, il est proportionnel à votre durée d'assurance.

Montant maximum

Le montant d'une pension de vieillesse ne peut être supérieur à 50 % du plafond annuel des cotisations de la sécurité sociale, soit 1216 euros (7976,44 F) par mois depuis le 1er janvier 2003.

Personne ne bénéficie de ce maximum de pension, du fait de la faiblesse des coefficients de revalorisation des salaires servant à calculer le salaire annuel moyen : aujourd'hui le maximum réel de pension se situe à 86% des sommes ci dessus.

Le CONGE de FIN d'ACTIVITE (CFA)

Les conditions d'accès sont modifiées depuis le 1er janvier 2003 : Le CFA est ouvert aux agents titulaires et non titulaires des trois fonctions publiques (Etat, territoriale et hospitalière) réunissant certaines conditions d'âge, de durée de cotisation et de services. Le congé de fin d'activité est une situation irrévocable.

Vous pouvez en bénéficier :

- si vous êtes né entre le 1er janvier 1943 et le 31 décembre 1944,
- si vous justifiez d'au moins 25 années de service en qualité de fonctionnaire ou agent public, -
- et si vous justifiez d'au moins 37,5 années de cotisations ou retenues à un ou plusieurs régime de base d'assurance vieillesse (soit 150 trimestres).

Vous pouvez aussi en bénéficier:

- si vous êtes né entre le 1er janvier 1943 et le 31 décembre 1946,
- si vous justifiez d'au moins 15 années de service en qualité de fonctionnaire ou agent public,
- et si vous justifiez d'au moins 40 années de cotisations ou retenues à un ou plusieurs régime de base d'assurance vieillesse (soit 160 trimestres).

Cas particulier

Les années de naissance mentionnées ci-dessus ne vous sont pas opposables si, au 31 décembre 2002:

- soit vous justifiez soit de 40 années de services publics,
- soit de 43 années (172 trimestres) de cotisations à un régime de base d'assurance vieillesse et de 15 années de services publics.

La durée d'assurance peut être réduite pour les femmes fonctionnaires ayant eu des enfants.

Quand faire la demande?

Le dossier de demande de congé de fin d'activité doit être déposé auprès de votre administration au moins deux mois avant la date de fin d'activité souhaitée. A noter que les personnels d'enseignement, d'éducation, d'orientation et assimilés ne peuvent être placés en congé de fin d'activité qu'entre le 1er juillet et le 1er septembre.

Constitution du dossier

Le dossier doit comprendre une fiche de l'état des services, qui vous est fournie par votre administration. Si vous avez acquis des droits à la retraite dans le régime de base des salariés, fournissez un "relevé de carrière", qui est établi à votre demande écrite par votre caisse de sécurité sociale ou par la Caisse nationale d'assurance vieillesse des travailleurs salariés (CNAVTS).

Rémunération

Elle est égale à 75 % de votre traitement brut moyen des six derniers mois si vous êtes titulaire, à 70 % de votre salaire moyen brut des douze derniers mois si vous êtes non titulaire.

Un montant minimum brut est fixé, qui varie avec les revalorisations des traitements des fonctionnaires.

Elle est soumise à la CSG et la CRDS.

Acquisition de droits

Vous ne bénéficiez d'aucun avancement durant le congé, ni n'acquerez de nouveaux droits pour la retraite de base. Vous pouvez continuer à acquérir des points pour l'IRCANT-TEC ou tout autre régime de retraite complémentaire.

Mise à la retraite

Vous êtes mis à la retraite:

- au premier jour du mois suivant celui où vous atteignez l'âge de 60 ans,
- ou dès que vous pouvez obtenir une pension à jouissance immédiate.

La situation au CAES du CNRS...

Par Denis CLAISSE

Dans le communiqué ci-dessous, vous trouverez les raisons de la démission du poste statutaire de secrétaire général du CAES effective au 21 janvier 2003.

Cette démission n'empêchera pas nos élus d'oeuvrer au Bureau et dans les commissions afin que les décisions prises par le Conseil d'administration et le bureau du CAES aillent dans le sens des intérêts des personnels et de convaincre de la justesse des orientations sociales définies dans notre 24^{ème} congrès.

Maintenant, il s'agit de préparer les deux prochaines échéances : l'assemblée générale du CAES qui aura lieu les 17 et 18 juin à FREJUS, où nous pourrons exprimer les profonds désaccords contre la politique menée par la majorité plurielle du CAES et les prochaines élections au Conseil d'Administration du CAES qui auront lieu à la fin de l'année.

Deux journées d'études du syndicat sur l'action sociale sont prévues les 13 et 14 mai, un programme détaillé sera envoyé prochainement. Nous comptons sur votre engagement et votre soutien pour mener à bien ces deux actions et participer à ces journées.

SNTRS-CGT - COMMUNIQUE DU BUREAU NATIONAL
LE MAGAZINE DU CAES : d'Apocalypse now à Georges BUSH junior

En période de fin et de début d'année où chacun aspire à la paix, dans un contexte où l'imminence d'une guerre des Etats-Unis contre l'Irak se précise de plus en plus, où les populations civiles, enfants, femmes et hommes sont affamés par un embargo inique et subissent déjà les conséquences meurtrières de ce conflit, à cause de la vision manichéenne, l'axe du bien et du mal, d'une puissance hégémonique, le magazine du CAES illustre sa première page d'une image guerrière et apprête les esprits avec un article de Condoleezza RICE " les Etats unis et leurs alliés : valeurs et intérêts communs".

Ce n'est pas le rôle du CAES de se faire le propagandiste d'un gouvernement quel qu'il soit.

Nos élus au conseil d'administration du CAES du CNRS ont réagi et sont intervenus lors du CA de décembre 2002 par une déclaration en demandant aux administrateurs de :

- condamner la publication de cet article par un vote,
- publier sa désapprobation dans le prochain magazine du CAES,
- demander la démission du rédacteur en chef, initiateur et responsable de la publication de cet article,
- définir sur le fond la ligne éditoriale du magazine du CAES

Le président du CAES a répondu en plébiscitant le modernisme du magazine, se félicitant de la haute qualité des intervenants et de son impact positif sur les personnels du CNRS. Le rédacteur en chef a justifié cet article au nom de la liberté d'expression et nous a traité de censeurs. Le vice-président a estimé que les "26000 intellectuels du CNRS feraient la part des choses"(sic).

Les administrateurs, par des artifices procéduriers, ont esquivé le débat et ne se sont pas prononcés sur nos demandes.

Le journal du CAES doit retrouver sa vocation première, celle d'un journal d'information dont la ligne éditoriale devrait être composée d'informations relatant les activités de l'association, des débats relatifs aux activités des agents du CNRS (chercheurs et ITA) au sein de l'organisme et aux actualités culturelles, sportives et de loisirs.

Cet événement reflète une fois de plus la dégradation des relations entre la direction du CAES (CFDT/SNCS) et les élus du SNTRS-CGT. Il s'ajoute à d'autres désaccords sur les orientations politiques en matière d'action sociale.

Une politique de gestion des personnels indigne d'élus syndicaux :

- La réorganisation sans concertation avec les personnels, des services du siège et du secteur vacances, avec un licenciement injustifié.
- La remise en cause de la représentativité des élus du personnel CAES qui a provoqué une dégradation des relations entre élus et personnels CAES et ouvert un conflit entre le CAES et le CE du CAES avec une demande d'expertise financière de ce dernier, coûtant au CAES, 24 000 €.

Une politique tarifaire des centres de vacances excessive :

- Les centres de vacances du CAES ont vu leurs tarifs augmentés, de +4% à 25% pour la saison été 2003 selon les centres et le type d'hébergement, sans justification fondée sur des prestations nouvelles. Elle grève le budget des familles et exclut celles qui n'auront plus les moyens financiers de partir en vacances

Une politique de subventionnement enfance socialement injuste :

- En prenant l'exemple d'une famille composé de deux adultes et deux enfants, la subvention du CAES augmentera pour celles ayant un revenu mensuel égal ou inférieur à 7 210 € (47 300 F) au lieu de 4 945€ (32 435 F) précédemment, mais restera la même pour celles ayant un revenu mensuel égal ou inférieur à 1 326 € (8 700 F). Le conseil d'administration du CAES refusant la proposition des élus CGT de subventionner à 80% toutes les familles ayant un revenu égal ou inférieur à 2350€ (15 000 F) de revenus mensuels au lieu de 1 326 € (8 700 F) précédemment.

Une gestion à court terme du centre de vacances de FREJUS :

- Des décisions incohérentes de fermetures temporaires et une gestion des personnels travaillant depuis son ouverture ont conduit à leur démotivation. Une justification irrationnelle du déficit du centre de FREJUS auprès de la direction du CNRS a fragilisé son financement. Cette politique s'apparente à un sabotage de l'outil de travail et des biens du CAES.

Aujourd'hui, nous avons voulu informer et alerter les personnels d'une situation inquiétante tant sur les orientations que sur la gestion du CAES.

Malgré de nombreux désaccords nous avons essayé de faire prévaloir une attitude de gestion unitaire des acquis sociaux des personnels du CNRS afin d'œuvrer dans l'intérêt général du CAES et de ses membres. C'est pour cela que nous occupons le poste de secrétaire général.

Depuis deux ans, nos propositions sont systématiquement ignorées et dans l'activité au quotidien nous sommes marginalisés, voire méprisés.

Face à une situation créée par la majorité, nous avons pris la décision de démissionner de ce poste statutaire afin que notre syndicat n'apporte plus sa caution à la direction du CAES.

Le Bureau National
Villejuif, le 15 janvier 2003

LES ELECTIONS
au Conseil d'Administration du CAES du CNRS
auront lieu du 31 octobre au 20 novembre 2003.

RAPPEL AUX RETRAITES ET AUX RETRAITABLES à partir du 30/6/2003 :

Pour bénéficier des activités, recevoir la presse et voter aux élections du CAES, les retraités ne sont pas inscrits d'office sur la liste du CAES, ni sur les listes pour voter aux élections du CAES.

CE QUE VOUS DEVEZ FAIRE

Si vous êtes déjà en retraite...

1) S'INSCRIRE POUR RECEVOIR LES INFORMATIONS
SUR LES ACTIVITES ET LE CAES MAGAZINE :

ceux d'entre-vous qui n'ont pas fait la démarche peuvent toujours le faire, sur papier libre à l'adresse :
CAES du CNRS - 2, Allée Georges Méliès 94306 VINCENNES .

Joindre votre dernier bulletin de salaire ou votre arrêté de mise en retraite.

Cette première démarche permettra que votre nom figure sur la liste transmise par le CAES au CNRS.

2) INSCRIPTION SUR LA LISTE ELECTORALE :

ceux d'entre-vous qui auront donc fait la 1^{ère} démarche ci-dessus recevront du CNRS un **formulaire d'inscription sur les listes électorales afin de pouvoir voter aux élections du CAES.**

Ce formulaire d'inscription doit vous être adressé par le CNRS à chaque élections du CAES.

Si vous n'avez rien reçu au 30 juin 2003 de la part du CNRS,
demandez votre inscription directement au CAES à l'adresse ci-dessus ou par tél au 01 49 57 50 00.

Si vous êtes en retraite entre
le 30 juin 2003 et la date des élections :

Même démarche que ci-dessus, écrire directement au CAES le plus rapidement possible.

Encourager toutes les forces syndicales et sociales en Palestine, comme en Israël, dans la recherche d'une solution négociée.

Déclaration du représentant de la CGT au CA de l'Université D. Diderot.

Une motion concernant les relations avec les Universités Israéliennes et l'Université Denis Diderot est à l'ordre du jour de ce conseil d'administration. Une motion concernant le même sujet, dans une tournure sensiblement différente, a été votée par le conseil d'administration de l'Université Pierre et Marie Curie. Ce texte est aujourd'hui le prétexte d'une campagne orchestrée visant à discréditer cette prise de position. Il est donc nécessaire pour le représentant de la CGT de préciser son point de vue à ce sujet.

La CGT s'est à mainte reprise prononcée pour le droit à l'existence de l'Etat d'Israël comme pour la formation d'un Etat Palestinien viable. Dans ce sens, la CGT s'est félicitée des accords d'Oslo qui ouvraient la voie à un règlement pacifique au conflit, même si des questions sensibles ne figuraient pas dans cet accord, comme le retour des réfugiés et la question de Jérusalem. Sur la base de ces accords, des pas importants ont pu être franchis qui ont conduit à la mise en place de l'Autorité Palestinienne. La CGT, pour sa part, solidaire des travailleurs palestiniens, comme israéliens a, autant que faire ce peut, encouragé et aidé la coopération des organisations syndicales concernées.

La politique des gouvernements israéliens avec l'appui du gouvernement des USA, de blocage du processus de paix, a conduit à une situation d'aggravation du conflit. Ainsi, sont systématiquement détruites les bases constitutives du futur Etat Palestinien. L'économie palestinienne est exsangue, les territoires sous la responsabilité palestinienne sont réoccupés par l'armée israélienne, les moyens de communication sont détruits, ainsi l'aéroport de Gaza financé par la Communauté Européenne est-il hors d'état de fonctionner.

Les Universités palestiniennes sont pratiquement dans l'impossibilité de former les cadres nécessaires à l'organisation sociale économique et culturelle de l'Etat Palestinien.

De nombreux palestiniens payent de leur vie les pratiques coloniales de l'Etat d'Israël. La CGT condamne cette politique, elle est solidaire du Peuple palestinien dans sa lutte de libération nationale.

Dans le même temps, la CGT condamne fermement les attentats touchant aveuglément la population civile, attentats qui ne servent qu'à renforcer la répression et éloignent d'une solution politique. La CGT comprend l'émotion de ceux qui, de près ou de loin, se sentent concernés par la vie des citoyens israéliens.

C'est à partir du constat de la violation des droits de l'Homme par l'Etat d'Israël, que le Parlement

européen a demandé à la commission, dans un résolution du 10 avril 2002 de: "suspendre l'accord d'association (...) Union Européenne-Israël". Le texte voté par le conseil d'administration de l'Université Pierre et Marie Curie ne dit rien d'autre, si ce n'est qu'il souligne la nécessité de favoriser le dialogue Israélo-Palestinien. Sur ce dernier point, le récent communiqué du président de l'UPMC accentue encore la volonté de coopération avec les Universités palestiniennes et israéliennes.

La CGT apporte son soutien aux forces de paix en Israël et en Palestine, forces qui luttent dans des conditions extrêmement difficiles pour une solution politique juste.

Elle encouragera par ses initiatives toutes les forces syndicales et sociales en Palestine comme en Israël dans la recherche d'une solution négociée.

Paris le 7.01.03

Michel Gruselle
Membre du conseil d'administration
de l'Université D. Diderot

Motion adoptée par la Commission Exécutive du SNTRS-CGT

Le texte voté par le CA de l'Université Pierre et Marie Curie à propos des relations avec des établissements universitaires israéliens et palestiniens a soulevé une vive émotion et suscité de nombreuses discussions et débats. Il résulte de tout cela, qu'au-delà des visées très politiciennes de certaines réactions, les personnels des Universités et de la recherche souhaitent développer les relations de travail avec leurs collègues israéliens et palestiniens. Ces derniers sont pratiquement dans l'impossibilité d'assurer leurs missions du fait de la politique destructrice de l'Etat d'Israël vis-à-vis de l'Etat Palestinien en devenir. Il y a quelques jours, le gouvernement israélien a décidé la fermeture d'universités palestiniennes. Dans ces conditions, sur la base de la déclaration du représentant de la CGT au CA de P7 et de la déclaration de la CGT, nous engageons nos militants à œuvrer pour que les Universités et Institutions de recherche s'emploient à conforter et à développer leurs relations avec les Universités palestiniennes et les Universités israéliennes ainsi que les coopérations entre les Universités israéliennes et palestiniennes. Les Universités françaises devraient aussi intervenir pour demander aux Universités israéliennes de se joindre aux Universités françaises pour aider les Universités palestiniennes.

Pour 28, abst. 2

Ivry le 09.01.03

Voir la motion pour la paix
adoptée par le 24ème Congrès dans le BRS
Spécial Congrès n° 385 page 9.

Tribune libre... Tribune de discussion...

La tribune libre engage la seule responsabilité de ses auteurs...

Le SNTRS à l'Unesco, ou bref compte-rendu d'une participation à une commission consacrée à Science et Ethique.

Par Gwen Terrenoire, section IRESCO

En réponse à l'invitation d'André Jaeglé, président de la FMTS, je me trouve depuis 1999 membre d'une Commission programmatique mixte Ong-Unesco (CPM) « Science et éthique » qui fonctionne à l'Unesco depuis quelques années. Elle a pour objet de stimuler la participation des ONG aux activités de l'Unesco par une information sur les dossiers à l'étude et leur participation à la réflexion sur les enjeux sociétaux. Malgré le « mixte » dans CPM, l'Unesco ne joue aucun rôle dans l'organisation des réunions de la CPM qui sont présidées par A.Jaeglé. Les participants à la CPM ont vocation à exprimer, dans le domaine de la morale scientifique, les attentes et le point de vue de divers éléments de la société civile que leurs ONG représentent. Les ONG s'intéressant à ces questions ont des missions principalement dans les domaines culturel, éducatif, et confessionnel, mais des ONG scientifiques sont très présents dans la CPM et contribuent très largement à ses travaux.

Le premier thème de travail a été les recherches et applications sur le génome humain qui suscitent inquiétudes et interrogations dans la société civile. L'UNESCO a accepté une proposition de la CPM visant à en savoir plus sur la diffusion dans la société de sa *Déclaration Universelle sur le Génome humain et les Droits de l'homme*, lequel document avait été élaboré

essentiellement par des « experts » (politiques, scientifiques et juristes) et votée par l'Unesco en 1997. La CPM a donc élaboré un questionnaire qui a été diffusé à l'ensemble des ONG ayant des liens de coopération avec l'UNESCO. Le dépouillement des résultats montre que plus d'un quart des ONG ne savaient pas que la Déclaration existait et qu'un nombre important a dit avoir des problèmes de compréhension du texte. Elles formulent plusieurs suggestions pour améliorer cet état de choses, que la CPM transmettra à l'UNESCO.

D'autre part, la CPM a organisé un cycle de conférences sur divers thèmes qui font partie du débat actuel sur science et éthique : les avances de la recherche génétique, le brevetage de séquences génétiques, la notion de personne humaine, les normes éthiques de la recherche. D'autres intervenants ont traité les effets pervers des financements publics et privés de la recherche, la démarche scientifique. L'objectif a été d'abord d'informer (ce qui pose le problème du choix du conférencier), puis de faciliter la discussion et l'échange de vues à partir d'une meilleure connaissance du sujet traité et ainsi permettre très modestement l'appropriation par la société de questions souvent confisquées par les experts. Mais l'expérience a montré que la discussion entre scientifiques et non-scientifiques n'est pas facile.

La CPM est actuellement engagée dans l'élaboration d'une contribution des ONG à la prochaine grande réunion internationale concernant l'eau douce. Par ailleurs, on m'a demandé d'assurer l'animation d'une sous-commission bioéthique pour la prochaine période. Nous proposerons de poursuivre l'organisation de conférences sur des sujets relevant de la problématique Bioéthique, sans nous limiter à la génétique.

Décembre 2002

Contribution sur la préparation du 23ème Congrès de l'UGFF

Par Philippe BOUYRIES, section IAS Orsay.

Mes chers camarades du SNTRS-CGT,
Par e-mail du 4 décembre, le nouveau Bureau national a annoncé aux membres de la Commission exécutive sa décision surprenante de repousser la CE prévue le 12 décembre au jeudi 9 janvier.

Cette CE devait décider le mandat et désigner les délégués du syndicat au 23e congrès de l'UGFF qui commence le lundi 13 janvier.

Le premier acte du nouveau BN consiste ainsi à dessaisir la démocratie syndicale. Le jeudi 9, c'est un seul jour ouvré avant le congrès, autant dire que c'est le BN et non la CE qui décidera.

Dans la préparation de notre 24e congrès pourtant, que n'a-t-on entendu sur la nécessaire restitution de son rôle décisionnel à la CE !

Le congrès de l'UGFF va se tenir au moment où les

plans de régionalisation d'une part, et de "réforme" des retraites d'autre part, menacent directement le statut des fonctionnaires et les garanties conquises de haute lutte, en particulier à la Libération. L'UGFF est donc en première ligne et son congrès est évidemment d'une importance décisive pour la défense de la Fonction publique et des Services publics, comme du statut, du Code des pensions et des régimes spéciaux. Ce congrès sera également décisif pour l'existence même de l'UGFF, visée, ainsi que les syndicats nationaux, par le projet de nouveau système des cotisations de la CGT induisant des modifications de structures via le circuit de financement.

Sur toutes ces questions, j'ai défendu des positions parfois majoritaires, parfois minoritaires. Quoi de plus normal dans un syndicat ?

Aussi, ce report qui dessaisit pratiquement la CE de la préparation du congrès de l'UGFF me conduit à m'interroger : était-ce pour éviter le choc contre la régionalisation au nom d'une prétendue "bonne décentralisation" qu'il fallait que je ne sois plus au BN ?

J'ai été évincé du BN suite à un procès strictement politique, instruit par la "commission des sages" et mené à son terme à la CE fraîchement élue à la fin de notre congrès. Pour les camarades qui n'étaient pas au congrès, je précise que j'étais au BN depuis treize ans, que je ne brigue aucun pouvoir ni poste de permanent (je n'ai jamais été permanent). Ceci dit, je ne renonce pas à défendre mes positions car je les crois conformes à l'intérêt du syndicat et à celui de nos mandants : les travailleurs de la recherche scientifique.

Je suis donc candidat à représenter le SNTRS au 23e congrès de l'UGFF, sur la base de ce que j'ai défendu lors de notre dernier congrès. En particulier, l'amendement que j'avais proposé à ma section (Orsay) qui l'avait repris, a été adopté à l'unanimité sauf 2 contre et 5 abstentions par notre congrès le 28 novembre dernier.

"La Régionalisation : un axe majeur de la politique gouvernementale, inspiré par la politique de l'Union européenne, remettant en cause l'égalité des droits et de nombreux acquis, préparée par les suppressions de postes et la diminution des crédits de paiement (c'est-à-dire le désengagement de l'Etat)

En voulant transférer les compétences de l'Etat vers les régions notamment, dans de nombreux domaines, en particulier l'éducation et la recherche, le gouvernement entreprend la destruction des structures nationales comme les EPST et les statuts nationaux des personnels. D'un point de vue général, il veut ainsi remettre en cause l'égalité des droits des citoyens devant les services publics. Le transfert de compétences aux échelons territoriaux entraînerait évidemment une hausse des impôts locaux (non progressifs). Les services publics sont appelés à exploser selon les territoires, à être privatisés faute de transfert des financements correspondants ou à disparaître tout simplement. Il veut en même temps disloquer le Code du travail, les statuts et les conven-

tions collectives, la Sécurité sociale, etc., par la possibilité pour les collectivités territoriales de déroger, à titre expérimental, aux dispositions législatives ou réglementaires qui régissent l'exercice de leurs compétences.

Les régions pourraient traiter directement avec l'Union européenne sans passer par les Etats.

En conséquence, le SNTRS combat la régionalisation telle qu'elle est lancée par le gouvernement Raffarin et défendra les EPST, le CNRS, l'INSERM, etc. comme organismes publics nationaux, dotés de personnels fonctionnaires d'Etat, sur statuts particuliers nationaux, avec des carrières nationales, des CAP nationales, etc., les diplômes nationaux, le Code du travail unique sur tout le territoire, l'égalité des droits des citoyens."

Cet amendement fait désormais partie de l'orientation du SNTRS. Il coule de source qu'il devrait être présenté par le notre syndicat comme amendement au document préparatoire du congrès de l'UGFF.

J'estime que je suis bien placé pour défendre ce mandat au congrès de l'UGFF, ainsi que les revendications précises concernant la défense du Code des pensions et du statut.

Enfin, au moment où je termine cette lettre, je prends connaissance du relevé de conclusion entre plusieurs organisations syndicales d'EDF-GDF, dont la Fédération CGT de l'Energie, et les patrons de la branche. Jusqu'à présent, le régime spécial de retraite des agents d'EDF-GDF est pris en charge dans le compte d'exploitation de l'entreprise, ce qui assure sa pérennité. Or, ce protocole, s'il était appliqué, mettrait fin à ce système ! Bien évidemment cette question n'a pas été discutée à notre congrès qui s'est prononcé pour le maintien des régimes spéciaux, auquel appartient le Code des pensions des fonctionnaires. Il est évident que si la remise en cause du régime spécial des retraites d'EDF-GDF s'appliquait, ce serait un grave précédent ouvrant la voie à la remise en cause de notre Code des pensions. Cela aussi me paraît être un enjeu fondamental pour le congrès de l'UGFF. Pour cette raison aussi, je me porte candidat à être délégué du SNTRS à ce congrès.

Orsay, le 11 décembre 2002.



Mise au point concernant la préparation du congrès UGFF.

Par Annick KIEFFER

Le congrès de l'UGFF se déroulera en janvier 2003. La CE du 9 janvier 2003 aura donc à discuter des amendements présentés par le SNTRS-CGT aux projets de documents. Il aura également à faire le choix de son représentant à la CE de l'UGFF et de la composition de la délégation à ce congrès. Vous êtes donc invités à envoyer vos propositions d'amendements avant le 1^{er} janvier afin que les membres de la CE aient eu le temps de les lire et le bureau national d'examiner leur cohérence avec l'orientation du syndicat.

Certains d'entre vous ont reçu une lettre de Philippe Bouyries. Alors même qu'il vous adressait sa lettre, il demandait au bureau national du syndicat de l'adresser à tous les adhérents. Sa lettre pose des problèmes de plusieurs ordres, des problèmes de règles de fonctionnement du syndicat, de déontologie et des problèmes de fond.

C'est bien sûr le droit de chaque syndiqué de faire entendre son point de vue sur toute question dans le syndicat. Il y a pour cela un moyen, le même pour tous et un seul, la tribune libre du BRS. J'ai donc proposé à P. Bouyries de publier sa lettre dans la tribune libre du BRS. Ne tenant aucun compte de ma réponse, il a pris la décision de l'envoyer lui-même à un grand nombre de syndiqués dont il avait eu les adresses électroniques lorsqu'il était membre du bureau national du syndicat, grâce à une erreur de manipulation d'un courriel (les adresses n'avaient pas été cachées, par inadvertance). Il est nécessaire de rappeler que nous devons faire un usage des adresses électroniques conforme aux règles déontologiques en vigueur dans notre pays, c'est-à-dire qui garantisse la protection et les droits des personnes. Les adresses électroniques ont été librement fournies par les syndiqués à la direction du syndicat et à elle seule. Il n'appartient pas à ses membres d'utiliser des listes qu'ils ont pu être amenés à se procurer, sans que les personnes concernées aient préalablement donné leur accord. De même que sont à proscrire les pratiques de renvoi de courriels à d'autres personnes que celles à qui elles étaient destinées et sans que l'expéditeur ait explicitement donné son accord. Ces renvois doivent être strictement limités au bon fonctionnement du syndicat (renvoi par le bureau national ou un responsable syndical à la personne compétente). Dans tous les cas l'expéditeur doit en être au moins informé. Cela est vrai pour les courriels envoyés

par des syndiqués, cela l'est davantage encore lorsqu'il s'agit d'un envoi d'une personne qui n'est pas membre du syndicat.

La lettre de Philippe Bouyries pose des problèmes de fond. Le Bureau National a reporté la CE pour une seule raison: la difficulté à organiser une CE si près du congrès et surtout à la préparer sérieusement. Bien sûr nous avons préparé des solutions; nous avons informé Bernard Lubbert, secrétaire général de l'UGFF que nous aurions une CE le 9 janvier et il a donné son accord pour que les candidatures à la CE ainsi que les propositions d'amendement soient envoyées le 9 janvier au soir (date limite officielle) ou au plus tard le 10 au matin. Cela a été accepté. Philippe Bouyries aurait pu nous solliciter pour faire cette demande. Cela aurait été plus courtois.

L'amendement cité dans la lettre de P. Bouyries est devenu un texte d'orientation du syndicat. Cet amendement, qui porte sur la politique de régionalisation, a été amendé par la section d'Orsay comme il l'a été par le congrès. Le texte adopté ne dit pas que le syndicat rejette toute régionalisation, comme P. Bouyries le laisse entendre, mais bien la régionalisation telle qu'elle est lancée par le gouvernement Raffarin. Ce n'est pas la même chose. Cet amendement est devenu le texte de tout le syndicat, et personne n'en est le propriétaire. Ces précisions nous semblaient nécessaires.



L'après séquençage de la physiologie

Par Fabien TELL,
Maître de Conférences en Neurosciences

La commission 26 du CNRS lance un débat sur l'avenir de la physiologie. Une journée est organisée à ce sujet le 14 Octobre 2002. Chaque laboratoire dépendant de la commission 26 pourra être représenté par 3 des ses membres. J'ai donc rédigé cette contribution de manière à participer à ce débat.

Tout d'abord, je ne suis pas sûr que dans la commission, et c'est là peut-être sa richesse, nous ayons tous la même conception de ce qu'est la physiologie. Néanmoins, il me semble que l'on peut définir la physiologie comme une discipline d'intégration ou de synthèse. Si on prend la définition anglo-saxonne (Merriam-Webster) : *a branch of biology that deals with the functions and activities of life or of living matter (as organs, tissues, or cells) and of the physical and chemical phenomena involved*. En français, on trouve plutôt (office de la langue française) : *Science qui étudie les fonctions et les propriétés des organes et des tissus des végétaux, des animaux et des êtres humains*. On peut également reprendre la définition donnée par Jean-claude Lacaille du département de physiologie à l'université de Montréal : *Ce qui distingue la physiologie des autres disciplines qui en sont dérivées, c'est l'emphase sur l'étude des fonctions vitales à tous les niveaux de complexité de l'organisme. Dans cette optique, on peut partir du niveau moléculaire pour remonter à l'organisme tout entier en passant par la cellule, les différents tissus, les différents organes et les grands systèmes. On peut tout aussi bien faire la démarche inverse, partir d'une fonction et rechercher les explications au niveau moléculaire. La démarche essentielle est donc de toujours considérer la signification d'un mécanisme en relation avec l'intégrité du sujet. Pour accomplir ce programme, il faut donc faire appel à plusieurs niveaux d'analyse afin d'intégrer l'information recueillie pour comprendre l'organisme vivant*.

Le problème dans ces différentes définitions est que l'on bute toujours sur la ou les relations entre les phénomènes observés aux différents niveaux d'analyse. On rappelle sans cesse que le tout n'est pas la somme des parties (1), qu'il y a des propriétés émergentes lorsque l'on change de niveau d'intégration mais on peine à conceptualiser autre chose que l'approche réductionniste classique (2). Le débat sur la physiologie tel qu'il a été lancé semble devoir se situer dans la perspective de l'après génome. La lettre d'accompagnement de la journée de réflexion précise qu'il apparaît évident que la question qui doit nous interpeller c'est la fonction des 28.000 gènes que contiendrait le génome. Le projet de rapport de conjoncture va dans le même sens en mettant en avant la physiologie inverse *qui remonte du gène vers la fonction (et qui) est appelée à un développement fulgurant dans le futur proche* (sic). De la **fonction d'un gène** (qui n'est rappelons le que de servir à la synthèse protéique), on opère un glissement sémantique vers la **fonction physiologique** qui ne se situe pas forcément au même niveau d'intégration et qui ne procède pas forcément de la même logique. Par ailleurs, les approches ascendantes semblent être opposées aux approches descendantes classiques sans voir que les succès et les impasses des deux approches sont basées sur la même vision *simplifiante* (mutilante) (3). Poser la question de l'utilité des données génétiques (en particulier celles issues du séquençage du génome humain) et des techniques associées doit nous obliger à

nous pencher sur les concepts sous-jacents afin d'en rechercher limitations théoriques.

L'approche de la physiologie dite inverse (knock-out, knock-in etc...) est souvent linéaire dans le sens où elle repose sur le concept qu'une protéine a une fonction (*un rôle*) déterminée. Pourtant, on sait, et les résultats du séquençage du génome humain le confirment indirectement, qu'une protéine va pouvoir être impliquée dans diverses régulations dans différents organes (voir plus loin) en fonction des conditions environnementales, du niveau de développement de l'organisme et de l'espèce considérée. Peut-être que le fait d'avoir attribué un rôle et un nom « fonctionnel » aux gènes et aux protéines au fur et à mesure de leur découverte (par exemple PAX6 qui était au départ décrit comme le gène spécifique responsable de la formation des yeux, s'exprime chez les animaux sans yeux et a également un lien avec la formation des tentacules chez le calmar ou le développement du système olfactif chez l'amphioxius) a fonctionné un peu comme un piège sémantique. On peut rappeler que l'apparente simplicité avec lesquelles les caractères spécifiques et indépendants du pois se transmettaient de génération en génération (lisse ou ridée, jaune ou vert) est surtout vraie dans les livres scolaires. La modification phénotypique d'un animal modifié génétiquement est donc le résultat d'un nombre important de phénomènes cellulaires (effet pléiotropique des gènes, polygénie, épistasie, épissage alternatif des transcrits d'ARNm, par variation des sites de début et fin de translation, phénomènes compensatoires etc ...) parfois sans rapport direct avec la fonction étudiée même si celle-ci est finalement modifiée. Il est intéressant de voir que l'altération des fonctions vitales (respiration ou ingestion) est souvent l'explication qui est donnée pour rendre compte de la mort précoce de la plupart des animaux *knock-out*.

De la même manière, l'approche physiologique descendante qui va de la fonction au gène procède du même cheminement de pensée. On part d'un comportement qui peut être complexe et on descend les niveaux d'intégration pour essayer de *démonter* le système pièce par pièce. Auparavant, on ciblait une ou deux protéines (ou gènes) supposées être impliquées dans la fonction d'intérêt et on observait leurs modifications. Aujourd'hui on se propose de cribler des centaines voire des milliers de gènes sans a priori (hypothesis-free) lors d'une perturbation fonctionnelle (l'hypertension, le diabète ou l'ischémie). Cette stratégie est censée dépasser la vision réductionniste en répertoriant tous les gènes altérés dans une condition particulière. Elle pourrait s'avérer fructueuse si on s'intéresse à un organe (cœur) ou à une cellule spécialisée (adipocyte) mais elle n'est pas sans limites. En particulier, c'est la perturbation fonctionnelle qui provoque (cause) des modifications d'expressions de gènes et non l'inverse. Par ailleurs, la perturbation fonctionnelle agit sur un organisme entier et produit de multiples effets directs et indirects (quid de l'influence de la surcharge pondérale sur la motricité et la dépense énergétique par ex). On peut bien sûr ensuite *tester* les gènes dont l'expression a été modifiée en construisant des knock-out de manière à différencier l'effet principal de l'effet secondaire mais on se heurte aux limitations de la physiologie inverse. Enfin, les approches de génétique humaine et familiale (génétique inverse) montrent bien que, hormis certaines maladies monogéniques, la détermination du phénotype par le génotype est loin d'être évidente. Lorsque l'on met en évidence une corrélation entre gène (le plus souvent c'est un marqueur génétique cad un locus) et une pathologie, il s'agit en fait d'une incidence plus grande de ce locus dans une population malade comparée à une incidence moindre dans une population normale. Il s'agit donc plus d'un test statistique significatif, c'est-à-dire qu'avec une probabilité raisonnable, on ne peut pas rejeter l'hypothèse que cette différence n'est pas due au hasard, qu'elle n'est pas une coïncidence non significative. On peut s'interroger sur le contenu

informatif réel de telles approches si ce n'est l'effet d'annonce d'avoir découvert pour la n^{ième} fois le gène de la schizophrénie ou de l'homosexualité (4).

Entre ces deux approches (que j'ai caricaturées pour susciter des réactions), il y a la physiologie dite cellulaire. A ce niveau, l'intérêt va porter sur le fonctionnement d'une cellule, le plus souvent isolée de l'organisme, pour des raisons méthodologiques évidentes. On s'intéresse ainsi aux interactions protéiques que l'on recherche ou que l'on étudie le plus souvent sur des modèles cellulaires (lignées ou neurones en culture) facilement transfectables mais qui sont souvent de simples tubes à essai biologiques sans grand rapport avec la cellule dans l'organisme. Cette orientation appelée la protéomique est mise en avant par le CNRS et le monde industriel comme la science du XXI^e siècle. Elle est le prolongement naturel de la génomique et propose d'en dépasser les limites. Son but est l'étude dynamique des produits protéiques exprimés à partir du génome et leurs interactions à un moment donné ou sous certaines conditions environnementales. La comparaison de deux cellules différentes ou d'une cellule dans des états différents devrait permettre d'établir une carte d'identité protéique dans chaque cas. Ensuite, la localisation sub-cellulaire des protéines ainsi que leurs possibilités réelles d'interaction (forte ou faible) devront être précisées. Les résultats espérés devraient permettre d'élargir la vision étroite *un gène (ou une protéine) – une fonction* vers une vision élargie *des protéines-une fonction ou un protéine-des fonctions (voir plus haut)* (5). Le problème à mon sens c'est de définir le terme de **fonction**. S'intéresse-t-on à la fonction métabolique de la cellule qui lui permet de s'adapter à l'environnement de manière à conserver son intégrité (principe de néguentropie) ou cherche-t-on à expliquer le fonctionnement (ou le dysfonctionnement) d'une **fonction physiologique** observée à un niveau d'intégration plus élevée ? Dans le dernier cas, quel est le cadre conceptuel qui nous permet d'établir une relation causale entre les modifications moléculaires observables et le fonctionnement d'un organe voire d'un ensemble d'organes interconnectés ? N'oublie-t-on pas qu'un organe c'est d'abord un ensemble de cellules qui interagissent entre elles ? On part souvent du génome pour arriver à la fonction comme si le fonctionnement de la cellule et son « expérience » *au gré de ses rencontres et de ses influences* ne modifiaient pas l'expression génique. Rappelons que si on peut parler d'information génétique, la notion de programme génétique est un abus de langage. Un programme (du grec programma : ce qui est écrit à l'avance) fait l'hypothèse d'une suite d'instructions inscrites dans le génome et qui dicte un processus déterminé de la naissance à la mort. On sait qu'à côté de l'information génétique, il y a au moins l'information cytoplasmique (et/ou métabolique) et l'information environnementale bien que la séparation entre les trois sources soit plus didactique que scientifique. Les récents travaux sur le prion suggèrent que la structure 3-D des protéines (donc la fonction enzymatique) est modifiable et/ou est dépendante d'informations non génétiques. Les récents succès techniques de reproduction asexuée par transfert de noyau (Dolly) suggèrent que des facteurs cytoplasmiques de l'ovule hôte participent au développement. Ainsi la régulation de l'expression des gènes par leur degré de méthylation est sous contrôle épigénétique (6), une modification qui pourrait être conservée lors de la méiose et transmise aux générations suivantes (7). En fait les résultats obtenus grâce à la biologie moléculaire ont permis de dévoiler l'immense complexité du vivant. Il apparaît ainsi paradoxal que face à ce défi se soient seulement développés des approches expérimentales basées sur le concept réducteur du gène-programme (8).

Certes la connaissance des gènes et des protéines associées autorisent l'**interaction** avec les caractères phénotypiques et pourraient donc ouvrir des

pistes intéressantes pour développer des modèles animaux de pathologies humaines. Cependant nous n'avons pas une compréhension réelle des phénomènes sous-jacents en tout cas pas dans le cadre linéaire que sous-tend la notion idéalisée de programme génétique. La construction d'animaux chimériques s'apparente plus à du bricolage de haut vol (nécessitant de la technicité, de nombreux essais et un peu de chance) qu'à une expérimentation censée nous éclairer sur le fonctionnement du génome. Disposer d'animaux présentant des symptômes similaires à une pathologie donnée peut s'envisager dans une perspective thérapeutique voire industrielle (avec les réserves sur la transposition à l'homme qui n'est pas un rongeur) mais on ne peut réduire la recherche à cette seule dimension. Par ailleurs, l'étude des pathologies ne donneront pas forcément des indications sur le fonctionnement normal d'un organisme (9). On peut d'ailleurs s'interroger (comme le fait Joël dans ses réflexions sur la conjoncture) si la nécessité pour les laboratoires de trouver des financements privés pour fonctionner n'influe pas sur l'élaboration des concepts scientifiques. L'industrie privée s'intéresse plus aux recherches permettant un retour rapide sur investissement qu'à la connaissance pure. Son fort intérêt pour les approches post-génomiques permettant de faire du diagnostic et éventuellement de créer de nouvelles molécules n'est peut-être pas étranger aux succès (médiatiques) et à la position dominante des ces approches. La dimension mystique du concept de gène tout puissant relayé par les aphorismes populaires (tel père, tel fils ; bon sang ne saurait mentir ; les chats ne font pas des chiens etc..) pourrait être également plus puissante que l'on ne croit. Il faudrait garder à l'esprit que la vérité scientifique, toujours **provisoire et falsifiable**, est d'autant mieux garantie que le champ scientifique est **autonome**, détaché autant qu'il se peut, des contraintes (économiques, politiques, idéologiques et religieuses) qui pèsent généralement sur lui (10).

Mon questionnement (*mon certain degré d'interrogation voire d'attentisme quant aux raisonnements...* comme l'a écrit si élégamment Denis) est de savoir si la physiologie doit s'intéresser uniquement aux questions posées par les données issues du génome humain. La réponse est ambiguë car les questions sont souvent confuses. Je crois que la question doit être renversée dans sa perspective. Est-ce que les données issues du génome humain permettront de répondre à **certaines questions** posées **par la physiologie**. Sous cet angle là, ma réponse est plus facile car je peux avoir des questions qui nécessitent des approches génétiques mais pas seulement ou pas uniquement.

Notre commission qui regroupe, plus que toutes autres, des laboratoires travaillant à différents niveaux d'intégration devrait permettre l'interfécondation entre différentes théories ou différentes écoles de pensée. La pression forte des « molécularistes » entraîne la disparition des compétences techniques et conceptuelles en physiologie des nouveaux entrants au CNRS et à l'université. Il est en effet très difficile d'envisager de présenter un candidat au CNRS ou à l'INSERM sur un sujet souvent qualifié, de manière condescendante, de *physiologie classique*. Seules les universités provinciales, soumises à moins de pression, peuvent parfois faire ce choix là, ce qui n'est pas le moindre des paradoxes. Concernant les unités labellisées, les UMRs de physiologie recrutent principalement de jeunes enseignants-chercheurs rompus aux techniques de la biologie moléculaire et de la génétique mais dont les compétences en physiologie intégrée sont fort peu assurées. L'enseignement futur de la physiologie sera donc effectué par des chercheurs, certes compétents dans leur domaine, mais avec une vision très mécaniste du fonctionnement d'un organe voire d'un organisme (11). Même si on a une foi solide en la vision post-génome, il ne faut pas oublier que si on veut des physiologistes pour tester des modèles animaux dans

ces fameuses cliniques-usines de la souris, il faudra les former. Sinon on risque de se retrouver avec des chercheurs avec une vision purement livresque de la physiologie et dont les expérimentations et les interprétations peu approfondies poseront un problème de crédibilité, ce qui dans une perspective thérapeutique, n'est pas sans danger...

Pour finir et en ce qui concerne les neurosciences, je ne suis pas convaincu que les approches dites de génomique ou de protéomique puissent nous expliquer comment fonctionne un neurone ou un réseau de neurones en temps réel. Expliquer la cinétique d'un courant ionique en fonction de la structure ou de la régulation de la protéine qui le constitue est une chose nécessaire (et peut constituer un outil) mais expliquer comment ce courant participe à l'intégration synaptique ou peut rendre compte du fonctionnement d'un réseau ne relève ni des mêmes concepts ni des mêmes méthodologies. Etant donnée la non-linéarité entre ces différents niveaux d'analyse, l'altération de ce courant (par knock-out (12), phosphorylation ou stimulation d'une afférence) pourra faire basculer le système dans un autre équilibre fonctionnel non prédictible à partir de la connaissance moléculaire du courant considéré. Certes, on peut penser que ces questions, qui relèvent de la neurophysiologie, sont du ressort de la commission 29 (Fonctions mentales - Neurosciences intégratives - Comportements) mais de nombreux laboratoires en 26 perpétuent cette démarche plus intégrée. Dans ce cadre là, on peut regretter que notre commission ne favorise pas plus les approches dites holistiques qui essaient d'intégrer dans l'analyse des données expérimentales (qui s'accumulent sur nos paillasses comme le dirait Daniel...) une formalisation mathématique basée sur les lois de probabilité, la théorie de l'information (13) ou le chaos déterministe. La physique et la chimie, depuis longtemps, ont adopté une attitude probabiliste devant les déplacements aléatoires de particules ou de molécules. Si l'on adhère à l'idée que les phénomènes biologiques résultent de réactions physico-chimiques, des approches similaires pourraient s'appliquer en biologie. Il reste que la complexité des systèmes biologiques croît très rapidement à chaque niveau d'intégration. Le champ des mathématiques en physiologie paraît donc largement ouvert. Ce n'est pas bien sûr la seule piste. Les analyses plus classiques du fonctionnement du cerveau grâce à l'amélioration des techniques d'imagerie ou de multi-enregistrements ont su prouver leur pertinence (14).

L'éventuel redécoupage des commissions du CNRS ou la participation à des commissions pluridisciplinaires est donc loin d'être neutre d'un point de vue scientifique. Je partage la crainte de Daniel sur le risque d'une dilution (disparition) de la physiologie en tant que discipline indépendante. Il faut donc défendre l'existence d'une commission de physiologie. Ceci dit, si on ne privilégie plus qu'une seule approche expérimentale et qu'un seul cadre conceptuel de pensée sous le prétexte que « les développements des enjeux de l'après génome sur le territoire national se font en priorité en dehors de unités de physiologie », l'existence d'une commission indépendante des autres champs scientifiques n'est pas défendable. La participation à des commissions pluridisciplinaires, qui me semble souhaitable, ne doit pas se faire non plus sur le plus petit dénominateur commun même si c'est intellectuellement plus facile. Elle doit au contraire permettre d'instaurer des discussions et des confrontations fructueuses. En particulier, elle devrait contribuer à favoriser la réflexion théorique sur les avantages et les limites de l'approche *généocentriste* (15). Le bémol est que si une partie des postes est attribuée à une méta-commission, l'intérêt bien compris et les tactiques corporatistes risquent de l'emporter. On pourrait envisager un rapprochement avec la 25 et la 29 mais apparemment ce n'est pas ce qui semble se dessiner... Certes l'introduction d'outils mathématiques puissants pour l'analyse des résultats

obtenus par les puces à ADN ou pour comparer différents phénotypes est certainement nécessaire mais on évite de s'interroger sur les limites mêmes de l'approche génétique (16).

Comme le rappelle Lacaille au début de ma contribution, la physiologie a permis la création d'autres disciplines qui sont maintenant devenues des secteurs scientifiques à part entière et sont représentées par d'autres commissions. En ce sens, les échanges réciproques entre notre commission et les autres apparaissent souhaitables et ne sont que le prolongement d'une longue histoire. Toutefois, la démarche physiologique ne doit pas seulement importer des techniques et des concepts d'autres secteurs. Elle doit contribuer à réintégrer les données pertinentes dans le cadre d'une vision plus globale du fonctionnement du vivant. En somme plutôt qu'être intégrative, la physiologie pourrait être contextuelle (18).

1) En fait la citation de Pascal est souvent tronquée ce qui en réduit la portée. Il disait : « Je tiens impossible de connaître les parties sans connaître le tout, non plus que de connaître le tout sans connaître particulièrement les parties.

(2) Gallagher, Richard and Tim Appenzeller (1999). "Beyond Reductionism." *Science*, vol. 284, p. 79.

(3) « On ne peut traiter un problème complexe comme une somme de problèmes simples, isolables ». Edgar Morin : *La méthode (La nature de la Nature, 1977 ; La vie de la Vie, 1980)*.

(4) Bertrand Jordan. *Les imposteurs de la génétique*, 2000

5) Les techniques de criblages à grande échelle (puces à ADN, électrophorèse 2-D, etc...) pourraient dépasser les techniques « artisanales » de biologie moléculaire en permettant l'accès à tous les gènes et toutes les protéines dans une situation donnée. Implicitement, on suppose que cette information nous permettra de déterminer l'état du système et son devenir. Cette vision n'est pas sans analogie avec celle de Laplace et de son démon au XIXe siècle.

L'introduction du temps et de l'irréversibilité dans la physique – en particulier par les travaux de Prigogine – a permis de dépasser cette vision purement mécaniste déterministe.

(6) Li E. *Chromatin modification and epigenetic reprogramming in mammalian development. Nat Rev Genet. 2002 Sep;3(9):662-73.* Feinberg A, Cui H, Ohlsson R. *DNA methylation and genomic imprinting: insights from cancer into epigenetic mechanisms. Semin Cancer Biol. 2002 Oct;12(5):389.* Urnov FD. *Methylation and the genome: the power of a small amendment. J Nutr. 2002 Aug;132(8 Suppl):2450S-2456S. Review.*

(7) Cavalli G, Paro R. *The Drosophila Fab-7 chromosomal element conveys epigenetic inheritance during mitosis and meiosis. Cell 1998 May 15;93(4):505-18*

(8) Poussé à l'extrême par certains scientifiques en mal de crédits ou de (crédit) publicité, ce concept réduit même nos émotions ou nos goûts à des (pré) dispositions génétiques. Outre l'aspect éthique d'une telle assertion, on retrouve les vieilles théories génétiques déterministes.

(9) Voir les différence d'appréciation entre Claude Bernard et Canguilhem sur le normal et le pathologique.

10) P Bourdieu. *Science de la science et réflexivité*, 2001

(11) *Soyons clair la démarche physiologique ne demande pas a priori plus d'intelligence que la démarche génétique, mais il faut rappeler que dans toutes disciplines, la méthodologie utilisée structure fortement l'interprétation que l'on peut faire des observations.*

(12) *Une approche pharmacologique par stéréotaxie (à l'ancienne) est souvent préférable à l'approche moléculaire dans la mesure où elle permet d'observer l'effet « aigu » de la délétion chimique par rapport à l'effet « chronique » du aux délétions géniques ou par technique antisens.*

(13) Henri Atlan. *Entre le cristal et la fumée*, 1979. *Dans ce livre, on peut trouver la notion de création de d'informations nouvelles à partir soit du bruit soit à partir des erreurs lors de la transmission d'une information (par exemple, lors de la 14) D'autres approches sont certainement aussi intéressantes mais dépassent mon domaine de compétence. Je pense en particulier à la physiologie comparative (espèce photopériodique ou non, homéothermie vs poikilothermie etc..) ou à la physiologie des milieux extrêmes qui soulignent l'importance du contexte physiologique (voir 17-18).*

(15) *A ce propos, il est surprenant de constater que si l'utilisation des souris KO s'est démocratisée chez les physiologistes, peu sont capables d'expliquer la méthodologie utilisée et les limites qu'elle impose dans l'interprétation des résultats.*

(16) *Complex-trait genetics : Emergence of multivariate strategies. Nature Reviews. Neuroscience, 2002, 3, 478-485. Les statistiques ne sont pas une fin en soi. Espérons que ce ne sont pas de nouveaux épicyles Ptoléméens pour ajuster les résultats expérimentaux au modèle théorique. Pour conserver le pré-supposé que la terre était le centre de l'univers (comme le gène le centre de la biologie), Ptolémée devait sans cesse ajouter des équations ou des correctifs à son modèle de manière à ce que ses prédictions sur le mouvement des planètes soient conformes aux observations.*

(17) *Il n'est pas certain que toutes les données expérimentales obtenues au niveau cellulaire et/ou moléculaire puissent s'intégrer dans le fonctionnement à un niveau d'analyse supérieur (voir 18).*

18) *La notion d'intégration me semble ambiguë dans la mesure où la physiologie intégrative se propose d'intégrer (de sommer) l'ensemble des données obtenues au niveau cellulaire (sur différents modèles cellulaires souvent isolés de l'organisme) dans l'organisme. Je crois que les données obtenues par les approches cellulaires nous montrent les très nombreuses possibilités de régulation que peut présenter une cellule. Il n'est pas certain qu'elles vont toutes s'exprimer dans l'organisme dont l'organisation impose des contraintes. En ce sens, le contexte (cellulaire, organismique, environnemental) est important et permettrait l'expression ou la répression de ces différentes possibilités.*

Comme tous les ans,
le département Sciences humaines et
sociales (SHS) du CNRS a réuni les
nouveaux entrants de l'année,
c'est-à-dire les chercheurs
et ITA recrutés en 2002.

Réaction d'un jeune adhérent...

Cette "grand-messe" s'est déroulée du 13 au 16 novembre à Hyères, dans le Var, dans un "Hôtel Club" du service social des Armées.

AMBIANCE

Nous avons donc été accueilli un mercredi soir, dans une ambiance plutôt "cocktail", avec petits fours et discussions sur la terrasse. Nous fûmes tout d'abord relativement surpris de nous voir filmés presque en permanence, y compris pendant les moments de "relâche". Nous apprîmes par la suite qu'il s'agissait de réaliser un film de 52 minutes ainsi qu'un trombinoscope vidéo de tous les participants. Les 15 minutes de pré-montage que nous avons pu visionner à l'issue des journées étaient dignes des meilleurs (?) films d'entreprise, musique d'ascenseur à l'appui. Nul doute que si certains des intervenants filmés avaient eu un trou à leur chaussette, ils l'auraient immédiatement exhibé pour paraître plus sympathiques.

DES ITA ? OU ÇA ?

C'est au cours de cette première soirée qu'une proche collaboratrice de M. Jean-Marie Hombert, actuel directeur du département SHS, nous confiera que c'est la première fois que les journées des nouveaux entrants s'ouvrent aux ITA : elles étaient jusqu'alors réservées aux chercheurs. Ceci traduit, selon elle, une volonté de M. Hombert de réduire la "fracture" artificielle qui peut parfois exister entre les deux corps.

Noble intention, certes, mais rapidement démentie par les faits. Si les ITA ont été invités, ils vont rapidement, pour la plupart, se demander pourquoi. Sur les 22 interventions qui se sont succédées, 15 étaient uniquement adressées aux chercheurs, tandis qu'une seule concernait seulement les ITA, et encore, la trajectoire d'un ITA devenu directeur de laboratoire, tout intéressante soit-elle, risque de ne pas concerner grand-monde. Enfin, les 3 interventions qui se sont avérées les plus intéressantes pour les ITA (celles des ressources humaines) ont été menées au pas de course (pas le droit de dépasser, cette fois), en reportant les questions "au repas", notamment quand celles-ci abordaient le point délicat des ITA

accomplissant des tâches d'enseignement ou de recherche.

L'orientation générale de ces journées, au-delà de la qualité ou de la bonne volonté des différents intervenants, ne pouvait ainsi qu'aller à l'opposé de l'objectif annoncé. Les ITA ont en effet été nombreux à se sentir "sans intérêt". Les moments de convivialité des pauses et des repas ont pu, heureusement, contribuer dans certains cas à instaurer davantage d'échanges entre membres des deux corps.

SOUPLESSE ET LOURDEURS

Les interventions elles-mêmes formaient un tout plus que cohérent. S'il s'agissait de faire passer un message, il aura été difficile de passer à côté.

Le CNRS, tout d'abord. Largement glorifié, il s'agit d'une institution "unique au monde", qui a la particularité d'offrir "une stabilité de 35 ans", contre "3-4 ans aux Etats-Unis". Du coup, tout y est possible. Revers de la médaille, il s'agirait d'une structure lourde, avec des "départements forteresses" qui rendraient très difficile l'interdisciplinarité. Cette dernière aura pourtant été un des mots les plus prononcés de ces journées. Il faut être interdisciplinaire, il faut "oser s'ouvrir vers de nouvelles disciplines ou de nouveaux horizons".

Cette idée, qu'on peut au fond difficilement critiquer, s'accompagne cependant d'autres concepts. Ainsi, pour Jean-Marie Hombert, le jeune chercheur doit être "original, autonome et ambitieux". Se dégagent ainsi deux grandes figures en opposition :

--- l'une, largement mise en avant, serait incarnée par un jeune chercheur "souple", qui n'hésite pas à changer de sujets de recherche, à chercher l'interdisciplinarité, à mettre en place un réel "programme de recherche ambitieux" pour les 35 ans qui lui sont accordés, à rechercher tous types de financements existants (et largement détaillés durant ces journées : bourses spéciales, contrats privés), à voyager, à être à l'écoute des "questions que se posent les gens", à utiliser et développer les nouvelles technologies ;

--- l'autre serait un chercheur enfermé dans son sujet de thèse, travaillant pendant toute sa carrière sur la même question ou se contentant de poursuivre dans la voie d'un laboratoire ou d'un "mandarin", et qui ne serait plus "en contact avec la population".

On a donc une insistance forte sur la souplesse, l'originalité, l'ambition. Un des intervenants énonce les quatre principes du "bonchercheur" : il faut "bourlinguer", "s'ouvrir au reste du monde", "gérer son ignorance plutôt que sa connaissance" et "changer". Bref, il faut "creuser son sillon sans finir dans un trou".

L'usage des "nouvelles technologies", et plus généralement la valorisation du quantitatif face au qualitatif, est également omniprésent. Les sciences cognitives, l'utili-

sation de "modèles", la réalisation d'outils informatiques ou de cédéroms font l'objet d'interventions à part entières. De même, les laboratoires sont tous incités à créer leur site web pour y mettre leurs articles en ligne. Ainsi, Jean-Marie Hombert annonce qu'il va faire la chasse aux "labos virtuels" et aux "revues inutiles", qui seraient trop nombreuses. Les subventions à ces revues seraient remplacées par des postes d'ITA aidant les chercheurs à mettre leurs articles sur le réseau.

Toujours du côté des termes à la mode, les chercheurs sont invités à se "créer des réseaux", notamment par le biais d'Internet. Ces réseaux ne doivent cependant pas se limiter à des chercheurs ; sont ainsi cités en exemple, par un intervenant expérimenté dans le domaine, Jacques Delors ou un patron de Sodexo...

CREME CONTRE MATIERE MOLLE

Mais ce côté << il faut être moderne >> s'accompagne également d'une "exigence d'excellence". Deux interventions seront ainsi sobrement intitulées "comment obtenir une médaille de bronze" et "comment obtenir une médaille d'argent" (pour le plus grand embarras des intervenants, d'ailleurs). Jean-Marie Hombert affirmera que l'interdisciplinarité ne doit pas se faire avec les "parties molles" des disciplines mais avec "la crème". Un de ses collaborateurs s'exclamera que 1500 chercheurs avec une "exigence d'excellence" valent autant que 2000 chercheurs "classiques". Et c'est ainsi que Jean-Marie Hombert minimise la suppression de postes de chercheurs SHS en 2003 : "1% en moins, c'est 137 postes, c'est possible de compenser si on gagne en productivité".

De même, la question de l'équilibre recherche fondamentale / recherche appliquée serait un "faux problème" pour M. Hombert, qui reprend terme à terme la position de la Directrice Générale : tout est question d'équilibre entre "recherche fondamentale", "recherche de demande sociale" et "recherche de demande des entreprises". Et aux rabats-joie qui seraient tentés d'objecter qu'il n'est peut-être pas évident (au-delà de savoir si cela est souhaitable) de faire de la "recherche appliquée" en sciences sociales, M. Hombert a un exemple tout trouvé : celui d'une doctorante en linguistique qui travaillait sur la phonétique arabe. Il lui a suffi de rebaptiser sa thèse "détection automatique des dialectes arabes" pour trouver un financement privé... par l'armée.

Et c'est sans doute ce même état d'esprit qui se manifeste lorsque M. Hombert, encore lui, fera cette stupéfiante révélation : les chercheurs, contrairement à ce qu'on pense généralement, ne sont pas des fonctionnaires. "Serait-ce là un scoop ? l'annonce anticipée d'une réforme secrète du démantèlement du service public de recherche ?" se dit alors le jeune apprenti-syndicaliste en mal d'émotions... Pas du tout. Si les chercheurs ne

sont pas des fonctionnaires, c'est parce qu'ils n'arrêtent pas leurs neurones à cinq heures de l'après-midi". Sans commentaire.

MODERNITE ET BANALITES

Il ne s'agit pas ici de mettre en cause les intervenants, qui étaient certainement pour la plupart de bonne foi et heureux de pouvoir partager un peu leur expérience avec des "nouveaux". Ce qui est ici en cause, pour nous, c'est davantage l'organisation générale, qui n'a laissé que très peu de place aux ITA, et presque aucune au débat ou à l'expression de points de vue divergents. Par le biais de cette organisation et des interventions plus spécifiquement liées à la direction du département, l'image du "jeune chercheur" qui nous a été présentée (voire martelée) est relativement limpide. Et cette recherche d'une fausse "modernité" à tout crin, en parfaite cohérence avec "l'air du temps", peut contribuer à rendre banales ou anodines des conceptions potentiellement tout à fait dangereuses.

OGM

**A propos de l'article de Gilles Mercier.
dans le Bulletin de liaison n°1
"Spécial chercheurs"**

Le bureau national précise qu'il ne s'agit que de l'opinion de Gilles Mercier qui aurait dû paraître sous le chapeau « Tribune libre ».

AUX CAMARADES DU SNTRS-CGT

avec copie à G. Mercier

*Par Catherine BUISSON
Secrétaire d'Unité INSERM
Membre d'ATTAC*

La position, sans nuance, exprimée dans cet article est-elle celle d'un chercheur en tant qu'individu ou celle du SNTRS-CGT? Ceci me semble important car dans le premier cas cet article devrait être sous une rubrique "Tribune libre" qui n'engage que son auteur, dans le second cas cette position anti-OGM aurait nécessité un article de fond un peu plus étoffé.

Le titre "*Des OGM et l'indépendance du syndicalisme*", pose déjà un problème. En amont de l'indépendance

syndicale sur la question des OGM se pose l'indépendance de la recherche publique. Le syndicalisme est certes l'instance représentative de la défense des travailleurs, mais doit être un lieu d'analyse, de réflexions, de positions sur des questions de société. Nous ne sommes pas que des travailleurs. Nous sommes des femmes, des hommes, qui au-delà des tâches professionnelles, devons réfléchir sur les conséquences de notre travail.

Je me sens obligée d'apporter des éléments complémentaires à cet article :

- Concernant la justesse et l'objectivité des positions des différentes académies, *je relève la gageure*, je vous joins un document dans lequel on relève quelques propos des membres de ces académies ainsi que leur parcours.
- Je joins également un tract diffusé par un collectif d'associations pour soutenir les "10 de Valence" lors du procès qui s'est tenu récemment à Grenoble. Vous pourrez constater que ces personnes ne sont pas un adversaire de la recherche et s'efforcent au contraire d'expliquer à la population qu'il ne faut faire d'amalgame.

- "Ceci n'est pas une mince affaire car les enjeux sont considérables du point de vue, de la connaissance, du développement de l'humanité, des intérêts économiques."

De la connaissance : Les associations qui actuellement se positionnent contre les OGM en pleins champs, ne sont pas opposés à la recherche (voir tract du comité de soutien au Dix de Valence),

Le développement de l'humanité : actuellement aucun chiffre ne prouve que l'utilisation des OGM a empêché la malnutrition et la famine. (ex : voir l'exemple de l'Inde (Vandana Shiva), de l'Ethiopie...).

Des intérêts économiques : oui. Là je suis tout à fait d'accord. Certaines multinationales (ultra-libérales, aux méthodes impérialistes, ces mots ne m'effraient pas) ont en effet de gros, très gros intérêts économiques à essayer de nourrir la planète avec des OGM en piochant dans leurs banques de brevets.

Je ne comprends pas bien ce qu'est *l'intégration du progrès scientifique dans la production*.

Pour moi, le chercheur travaille pour aller vers la connaissance. Le progrès dépend de l'utilisation de cette connaissance et à ce jour, toute connaissance n'a pas été suivi de progrès, du moins au sens où je l'entends. Mais là je me trompe de propos, le Progrès Scientifique est sans doute d'une autre nature, déconnecté du monde, de l'homme, de la nature.

Quant à *l'intégration du progrès scientifique dans la production*? Je suis sot de n'y avoir songé plus tôt. Le progrès, pour nombre de chercheurs du Secteur Public, ce doit être ça !

- Enfin si l'Ugict de déshonore de par son appartenance

à ATTAC d'autres personnes morales sont à incriminer comme par exemple : le CRID (Centre de recherche et d'information sur le développement); Fédération des finances CGT; Le Monde diplomatique ; Réseaux services publics européens....).

Enfin je me place résolument du côté des mouvements anti-néolibéraux et j'attends du SNTRS-CGT la même attitude. Comment peut-il en être autrement alors que l'AGCS avance à grands pas pour démolir les services publics ?

Le syndicalisme serait rayonnant, nous déborderions d'adhérents, nos AG seraient comblés, nous n'aurions peut être pas d'interrogations à avoir. Mais ce n'est pas le cas. Les luttes se sont déplacées, nous devons être là où elles sont.

Après Florence et Bouznika (Maroc) je serai au Forum Social de St Denis où j'espère croiser des camarades.

*Par Loïc POTTIER
Chercheur à l'INRIA*

Bonjour,

Je suis chercheur INRIA et adhérent CGT-SNTRS depuis longtemps déjà.

L'article de Gilles Mercier dans le dernier <<SNTRS Informations>> m'a profondément choqué. Outre sa position pro-ogm de principe, il déverse des tombereaux de bile sur l'Ugict, la confédération paysanne, Attac.

Je ne connais pas l'Ugict, mais je connais la confédération paysanne et Attac, et je respecte vraiment leurs actions.

Je sais aussi qu'il y a toujours des scientifiques pour aller manger dans la main des militaires et des marchands. Donc, de deux choses l'une:

- ou ce papier est un point singulier dans la prose du SNTRS (auquel cas il serait bon que le bureau réagisse rapidement).

- ou bien il représente une position du SNTRS (dans une forme sous la ceinture), et il ne me reste plus qu'à quitter le SNTRS, pour aller voir ailleurs à la CGT qui veut bien me syndiquer (directement la FERC, sans doute). Voilà. Fraternellement, jusqu'à présent.

Fin de la tribune libre...

Nous rappelons que cette rubrique est ouverte à tous les adhérents du syndicat.

Dernières info

sur les "négociations du nouvel accord d'entreprise de l'Institut Pasteur

Pour mémoire

L'accord a été dénoncé en été 2002; un projet de nouvel accord excluant l'évaluation et la promotion a été remis aux organisations syndicales le 15 octobre avec un calendrier de séances de "négociations" allant jusqu'au 13 décembre.

Quatre organisations sur 7 ont déclaré d'entrée qu'elles ne signeraient pas un accord excluant les conditions d'évaluation et de promotion des personnels mais qu'elles assisteraient cependant aux séances que se sont avérées être des parodies de négociations, la direction "prenant note" de toutes les remarques formulées par les syndicats sans discussion.

Au début de la séance du 3 décembre. 2 syndicats se sont retirés dont la CGT; puis au début de celle du 13 déc. 2 autres syndicats se sont retirés dont la CFDT. La dernière séance s'est déroulée avec 3 syndicats dont la CFCT et 2 syndicats maison dont l'un catégoriel et l'autre tout fraîchement créée à partir de

gens jusqu'ici non syndiqués et visiblement d'accord

avec la politique du "tout mérite" de la direction.

Les 4 syndicats sortants agissent en intersyndicale et se démènent pour informer et mobiliser le personnel à l'occasion des séances de négociations. La prochaine action, c'est une manifestation à laquelle le SNTRS CGT est associé pour la réunion du prochain Conseil d'administration de l'Institut Pasteur.

Au cours de cette réunion le nouvel accord sera présentée avec des modifications très mineures par rapport à la version du 15 octobre. Les directeurs du CNRS et de l'INSERM sont dans ce conseil; il est évident qu'ils sont tout à l'écoute pour savoir comment la direction de Pasteur s'y est prise pour faire avaler aux personnels la suppression de la grille à l'ancienneté et la mise au rancart des instances d'évaluation démocratiques.

A bientôt pour la suite...

Tri sélectif avant mise en danger « Un décret éthiquement insoutenable »

Un décret attribue un nouveau rôle aux médecins du travail : choisir les salariés qui seront exposés aux substances toxiques.

Médecin du travail, Christian Torres, considère que son rôle est de permettre aux gens de rester en bonne santé et il dénonce une démarche discriminatoire contraire au Code du travail.

Pour Christian Torres, médecin du travail et président de l'ARAPT, cette affaire du décret sur les produits cancérogènes, mutagènes, ou toxiques pour la reproduction (CMR) «révèle» un problème en germe depuis la création de la médecine du travail, en 1945 ». Ce problème est celui de l'aptitude. « On nous demande de cautionner une atteinte à la vie et de sélectionner des personnes, ce qui est paradoxal avec notre rôle de prévention », explique-t-il. « Il est éthiquement irresponsable de nous demander de cautionner une exposition à un risque », proteste le docteur Torres, qui note encore que la notion de « contre-indication » « est une aberration, sur le plan scientifique ». Il pointe encore « la logique assurantielle », avec un risque au travail, comme le risque d'incendie, considéré comme « inéluctable ».

L'arrêt du Conseil d'État, qui prône des recherches d'ordre « génétique, historique et comportemental », est jugé par lui «éthiquement insoutenable ».

Pour une femme candidate à un poste de travail en radiologie dans un hôpital, «il faudrait faire une recherche de gène, savoir si des membres de sa famille ont eu un cancer du sein, lui demander si elle fume et si elle a déjà été en contact professionnellement avec des produits cancérogènes », détaille le praticien. « Cela pourrait aboutir à ne recruter aucune femme en radiologie », s'insurge-t-il. Idem pour les toxiques, de type solvants, employés dans les pressings par exemple.

Ces toxiques pouvant entraîner des malformations chez les bébés, « il ne faudrait plus employer que des femmes ménopausées dans les secteurs employant ce type de produits », explique encore le docteur Torres. Une telle philosophie de la sélection aboutirait, selon lui, «à exclure des populations énormes».

«Ce décret du Conseil d'État signifie que nous devrions écarter de nombreux postes les fumeurs, les salariés dont les parents ont eu un cancer, les femmes en âge de procréer, les salariés âgés qui sont plus exposés à développer des cancers... », détaille le médecin lyonnais. « C'est insoutenable et inapplicable. Quoique vous fassiez, vous le faites mal », s'émeut notre interlocuteur. «Il fait supprimer l'aptitude au poste de travail et recentrer notre mission sur la prévention », précise Christian Torres, qui rappelle la mission de tout médecin qui se respecte : « Permettre aux gens de rester en bonne santé. » L'aptitude, une notion bien française, « a fait dire à

un médecin anglais que nous pratiquons le «flesh control» (contrôle de viande) », explique le médecin. « Quand on réfléchit, cette notion d'aptitude n'a aucun sens, mais elle a marqué les esprits », raconte le médecin qui explique

qu'elle relève d'une «conception eugéniste ».

Cet arrêt du Conseil d'État apparaît également en totale contradiction avec des textes européens, comme la convention Ovideo du Conseil de l'Europe sur les droits de l'homme et la biomédecine ou encore la charte des droits fondamentaux de l'Union européenne, qui interdisent toute discrimination fondée sur des caractéristiques génétiques. L'article 225 du Code pénal français interdit toute discrimination fondée sur des problèmes de religion, de couleur de peau, d'orientation sexuelle, de santé... «Mais l'article 225-3 du même Code pénal dit que le refus d'embauché ou le licenciement d'un salarié fondée sur une inaptitude médicalement constatée par le médecin du travail annule cette disposition », révèle le docteur Torres, qui en tire la conclusion que le médecin du travail «est un agent de discrimination ». Les juristes et les défenseurs des droits de l'homme ont signé la pétition pour cette raison, relève-t-il. Dans la même logique, les lois sur la bioéthique interdisent aux assurances et aux employeurs de se livrer à des tests génétiques sur leurs clients et sur leurs salariés. Encore une fois, les médecins du travail ne sont pas mentionnés.

«Il est temps de mettre fin à la paralysie de l'action de la médecine du travail et à une certaine indifférence », plaide le médecin qui note que « entre 8 000 et 10 (XX) personnes meurent chaque année de cancers professionnels, c'est autant que les accidents de la route ». « La définition du Conseil d'État a au moins le mérite de la clarté, elle nous permet de démontrer les dangers encourus, comme l'a révélé le drame de l'amiante. » C'est pour que ne se re produise pas ce type de drame que plus de 10% des médecins du travail ont déjà signé l'appel.



Agir pour la paix

Un article de Alphonse VERONESE

Membre de la Commission Exécutive Confédéral

LE PEUPLE N° 1571 - 29 JANVIER 2003

Comment pourrait-on accepter, laisser faire l'inhumanité d'une guerre avec son cortège de morts et de misère, ses handicapés, les destructions massives, les haines et les rancœurs accumulées ? Quelle cause vaut le massacre de tant d'innocents, hommes, femmes, enfants ; familles séparées, pauvreté accrue et patrimoines saccagés ?

Détruire ce que les êtres humains mettent tant de peine à créer alors qu'il y a pourtant tellement à consacrer en intelligence, en moyens, en solidarité, pour développer des œuvres de vie partout dans le monde, pour le bien-être de tous. Bien sûr qu'il faut libérer des peuples des régimes dictatoriaux qui les oppriment, mais pour cela d'autres voies sont utilisables que celle de la guerre ; des voies démocratiques et pacifiques, qui font appel aux moyens de notre époque en information et communication, par l'étendue des échanges économiques (sauf le commerce des armes), sociaux et culturels, syndicaux. Oui, il faut agir pour la paix et réactiver ce combat, comme enjeu syndical au quotidien et dans la dimension d'un syndicalisme internationaliste.

En voyant bien le chemin à parcourir pour passer de l'idée à l'action, et parfois même pour partager l'idée que la guerre est la pire des choses que les travailleurs aient à vivre en France, en Europe et partout dans le monde. Comment cette question fondamentale « agir pour la paix » nous est-elle posée en ce début du XXI^e siècle ? Nous vivons et agissons dans et sur un monde en plein bouleversement, sans précédent. En moins de vingt ans, nous sommes passés de l'antagonisme Est-Ouest à l'économie mondiale dominée par le capitalisme ; de l'euphorie de la croissance à l'émergence de crises successives aux conséquences sociales dramatiques pour les populations, pour des pays et pour tout un continent : l'Afrique.

L'état du monde est marqué par l'extension des guerres : au Proche-Orient au centre duquel le conflit israélo-palestinien ; entre l'Inde et le Pakistan pour la possession du Cachemire, en Côte d'Ivoire, en Tchétchénie, etc. Il l'est également par la résurgence des haines et des exclusions, la montée du racisme et de la xénophobie, les anta-

gonismes ethniques ou religieux. Tous ces maux alimentent toutes sortes d'intégrismes, de fanatismes déstabilisants pour toute société.

De quelle utilité et efficacité serait le syndicalisme s'il ne prenait pas à bras le corps ces réalités, ces enjeux, et en agissant pour la paix ?

Historiquement nous l'avons vu sombrer dans la politique d'union sacrée pendant la guerre de 14-18 entre la France et l'Allemagne quand les marchands de canons se partageaient le butin.

Nous l'avons vu se placer sous la coupe des pires nationalismes comme dans les Balkans.

Il s'affronte aux politiques sécuritaires et liberticides des Etats, agissant sous couvert de patriotisme et de lutte contre le terrorisme. C'est ce qui est arrivé aux dockers américains de la côte Ouest au cours de l'année 2002, auxquels nous avons apporté le total soutien de la Cgt. Comment, a fortiori, ne pas être davantage solidaire des syndicalistes qui dans le monde, sont confrontés à la répression patronale et à celle des Etats, de la Colombie à la Chine, en commençant par s'occuper des atteintes aux libertés syndicales chez nous avec Alain Hébert, Lucien Bertrand, José Bové ?

C'est pourquoi, depuis leur origine à nos jours et pour l'avenir, les problèmes de guerre et de paix ont toujours été une préoccupation majeure de la Cgt. Une paix durable n'est jamais le fait d'entreprises guerrières. Elle est le fruit de négociations politiques pour des solutions politiques, avec les dimensions sociales et économiques, culturelles et démocratiques qui caractérisent une société en progrès.

Toute notre raison d'être syndicale, nos activités, sont orientées pour favoriser le progrès social. Mobilisations de tous les instants, en tout lieu, pour instaurer de meilleures conditions de travail et de vie, dans une plus grande liberté. Les syndicats œuvrent pour le bien-être et la sécurité de la personne, et ils créent pour cela une démarche collective la plus large et pertinente pour une justice sociale partagée. Ils ont le devoir, tout en assurant la défense des intérêts matériels et moraux des travailleurs, d'agir aussi pour consolider la solidarité entre tous les travailleurs face à l'exploitation qu'ils subis-

sent par-delà les frontières, pour développer l'amitié entre les peuples. Il y a un lien permanent et décisif entre la paix et le développement. Il ne peut y avoir de paix sans développement, ni développement sans paix. Par conséquent, les syndicats ont l'obligation de réfléchir sur les causes de ces situations, et de se concentrer sur les actions à mener pour y faire. C'est ce que cherche à produire le syndicalisme international à travers toutes ses activités mondiales et continentales, professionnelles et sectorielles. Là où passent les guerres, s'étendent la pauvreté et la misère ; longues sont les reconstructions ; c'est la prospérité de tous qui est lourdement hypothéquée. La solidarité syndicale, entre tous les travailleurs, ne doit pas se compter.

Plus de 200 000 de personnes ont manifesté en France le 18 janvier, contre la guerre en Irak, pour la justice, la démocratie et les libertés au Moyen-Orient et dans le monde. Il en fut ainsi sur tous les continents. En Afrique et dans les pays arabes, en Asie, notamment au Japon, dans tous les pays européens, dans les Amériques, aux Etats-Unis mêmes, à l'occasion de puissants rassemblements de protestation à Washington et à San Francisco. Le mouvement des forces de paix qui refusent les diktats de l'administration Bush s'amplifie. Elles exigent que cessent les souffrances du peuple irakien soumis à un embargo qui a déjà fait plus d'un million de morts civils

dont la moitié sont des enfants.

Le respect du droit international dicté par l'Onu s'imposait au dictateur Saddam Hussein il y a dix ans, alors qu'il envahissait le Koweït. Il a tout autant valeur pour les autres nations, donc pour la superpuissance que représentent les Etats-Unis.

C'est la responsabilité des Etats qui représentent la communauté internationale de donner un coup d'arrêt à ce qu'il faut bien appeler la volonté hégémonique des Etats-Unis sur le monde. Les chefs d'Etat et les responsables politiques doivent avoir le courage de relever ce défi, l'intelligence de redonner aux institutions internationales, et au premier chef à l'Onu, l'autorité indispensable, avec les compétences et les moyens que supposent leurs missions, pour ouvrir une nouvelle ère de développement à l'échelon mondial. Pour la France et les Européens avec elle, il n'est d'autre voie que celle de l'utilisation du droit de veto au conseil de sécurité de l'Onu. Toute l'histoire nous enseigne que pour enclencher un tel processus, quasi révolutionnaire dans le sens d'un bouleversement des grands équilibres politiques existants, il faut l'intervention des peuples, que pèsent l'expression de chaque homme et chaque femme et toute la force collective dont ils et elles sont capables.



Henri Krasucki

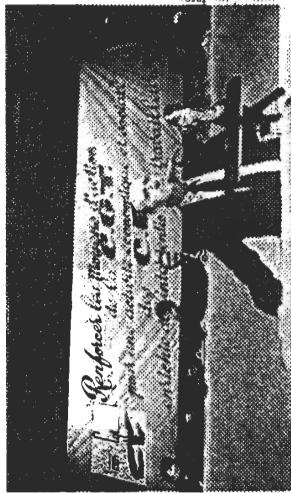
Un vrai maître



Manifestation en octobre 1989.

« Quelques encablures d'avance »... Toutes celles et tous ceux qui ont travaillé avec Henri Krasucki en gardent ce souvenir. Elyane Bressol, secrétaire générale de l'Institut Cgt d'histoire sociale, nous parle ici de sa propre aventure à ses côtés.

Pour un adieu fraternel



Nanterre, 1984. Pour une Cgt inventive...

Dans le métro, en rentrant du Père-Lachaise, là où Henri repose, près du caré des Déportés, un militant francilien me confiait : « Il aurait pu être un homme d'Etat ». Et, en effet, Krasu avait cette carrure de syndicaliste complet, tout autant homme de proximité que dirigeant clairvoyant, appréhendant l'avenir avec quelques encablures d'avance.

La confédération dans sa déclaration sociale, notre Institut d'histoire sociale, Bernard Thibault dans son allocution, ont rendu un hommage achevé au dirigeant historique. Ici, comme l'a souhaité *Le Peuple*, je me contenterai d'évoquer quatre rencontres avec Henri. Pour la première, c'est lui qui nous rendit visite au syndicat des cheques postaux de Paris. Ce fut un événement, Krasu ne laissait personne indifférent et toute la journée, les discussions s'enchaînaient. La plus vive porta sur le travail à temps partiel que nous combattons. Henri m'en rem-

porta plus tard, par la force de notre conviction, ne le rebutait pas.

Un homme droit

Ma deuxième rencontre eut lieu le 29 avril 1982. Concomitante au conflit politique qui secoue la confédération, une crise éclate à *Antoinette*. Krasu me convoque et me propose d'être rédacteur en chef. L'échange a lieu, boulevard Blanqui (Paris 13^e), il se prolonge. Henri consacrait tous les jours le temps nécessaire à pousser une discussion à son terme. Il tiendra parole, nous ferons un journal ni mièvre, ni plus féminin que féministe.

Henri était un homme droit. Il ne s'enga-

geait pas à la légère, il ne s'emportait pas non plus mais il ne fallait pas trahir sa confiance : « *J'ai de la patience, mais quand la ligne jaune est franchie, je n'ai pas de pitié.* » Il pouvait être d'une fermeté redoutable tant pour ses adversaires que pour ses compagnons de combat. Il ne tolérait pas l'amateurisme.

Ma troisième rencontre date de juin 1986. Henri, devenu secrétaire général, avait alors le souci de faire rayonner la Cgt au-delà de ses bastions habituels. Il me proposa de créer, sous la responsabilité de Lydia Brovelli, une structure confédérale qui organiserait et animerait notre activité parmi les employé-e-s. Quelques mois plus tard naissait « Employées-Liaisons ». Henri témoignait ainsi de l'attention qu'il portait à l'évolution du salariat, de sa volonté, en authentique syndicaliste, de pousser la Cgt aux évolutions utiles à son temps.

Enfin, vint, à partir de 1988, la riche période où je fus son attachée de presse. Exigeant, il l'était, mais quel enrichissement pour moi. Avec lui, j'ai appris la rigueur et la précision, j'ai appris à me dépasser. Il était un vrai maître.

Henri était aussi travailleur que méticuleux, nous ne l'avons jamais pris en flagrant délit d'insuffisance, sauf peut-être quand, pour un discours, il n'avait « pas eu le temps d'effracer les traces d'efforts » comme il disait, plagiant Karl Marx. Il avait du plaisir en s'investissant pour ses convictions et aussi en savourant de simples bonheurs de gosse, ravi d'une complé- titude neuve avec Michel Serrault en fin de journal télévisé sur la Cinquième, ou d'être dans les travées de Roland - Garros.

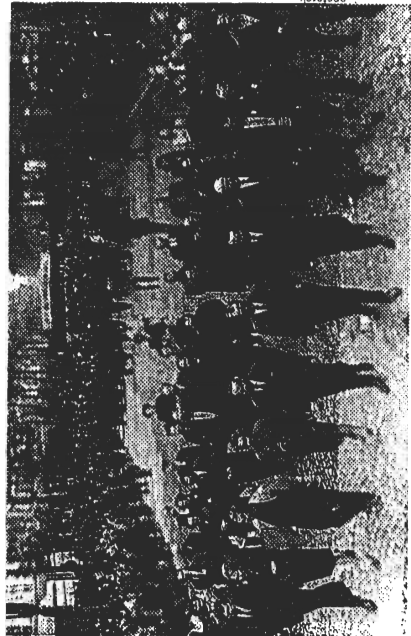
L'injustice, la pauvreté faisaient venir les larmes dans ses yeux malicieux. Des mo-

ments d'émotions nous en avons vécu des dizaines comme avec les mineurs, les grévistes de Peugeot à Sochaux, les manifestants ou les grévistes de la faim à La Ciotat, les infirmières d'un service hospitalier de pointe à Tours.

Le plus dense fut à la prison de Fresnes, devant la cellule 277 où il était enfermé quand il avait 18 ans : « *Je la connais par cœur, sept pas de long sur trois de large.* » Ce jour-là, il nous confia quelques bribes de son combat de résistant, avec mesure, comme il le faisait parfois quand nous tra- versions un de ces quartiers de Paris où, avec ses camarades, il avait affronté l'oc- cupant, avec l'audace de la jeunesse. De ce combat il garda la conviction de l'inter- nationalisme.

Henri avait toujours le temps de débattre

« Avec lui, j'ai appris la rigueur et la précision, j'ai appris à me dépasser »



Henri Krasucki en Mai 1968 accompagnant Benoît Frachon et Georges Séguy.

Elyane Bressol
Secrétaire générale de l'Institut Cgt d'histoire sociale